

Note de Politique Générale 2025

Table des matières

Table des matières.....	1
1. Préambule	2
2. Les enjeux et défis du Hainaut.....	2
2.1. Le financement des zones de secours.....	2
2.2. L'évolution de l'emploi.....	3
2.3. L'inflation et les coûts énergétiques	4
2.4. L'évolution des dépenses de pension	5
2.5. La réforme de la fonction publique locale.....	5
2.6. La fiscalité immobilière wallonne.....	6
2.7. Le Fonds des Provinces.....	7
2.8. Le patrimoine provincial	8
3. Des Institutions qui se projettent dans l'avenir.....	9
3.1. Hainaut Enseignement.....	9
3.2. Institut Provincial de Formation	12
3.3. Direction Générale de l'Action sociale.....	13
3.4. Hainaut Culture	14
3.5. Hainaut Développement Territorial.....	16
3.6. Services financiers	29
3.7. Service Communication	30
3.8. Hainaut Gestion du Patrimoine	32
3.9. Inspection Générale des Ressources Humaines	37
3.10. Service Interne de Prévention et de Protection au Travail	40
3.11. Direction Générale des Systèmes de l'Information	41
3.12. Audit Interne Provincial	43
3.13. Service Stratégie.....	44
3.14. Tourisme.....	45
3.15. Service des Relations Extérieures	48

1. Préambule

Depuis plus de dix ans, la Province de Hainaut a adopté une gestion rigoureuse de ses deniers pour retrouver des marges stables. Alors que l'exercice portait ses fruits, la réforme du financement communal des Zones de Secours adoptée par la Région wallonne a porté un sérieux coup aux Provinces. Celles-ci ont dû suppléer les carences de l'Etat fédéral : elles l'ont fait avec un réel souci de sécurité du citoyen.

En une mandature, ce sont un peu moins de 200 millions € (Réforme du financement communal + 10% du Fonds des Provinces) qui auront été dédiés aux trois zones hainuyères par la Province de Hainaut, soulageant d'autant les budgets communaux.

En 2023, les finances provinciales ont également été lourdement impactées par des facteurs extérieurs. Citons principalement l'inflation galopante et la crise énergétique mondiale.

Une gestion rigoureuse, sérieuse et prudente des dépenses de personnel et des dépenses énergétiques lors de l'élaboration des budgets 2023 et 2024 a toutefois permis de garder le cap de l'équilibre.

C'est encore le cas avec le budget 2025, qui peut être équilibré grâce à une gestion prudente, saine et rigoureuse lors des exercices précédents.

Néanmoins, les enjeux et défis sont nombreux pour les années à venir et le prochain Collège devra continuer et encourager les efforts entrepris par l'Administration depuis 2019.

2. Les enjeux et défis du Hainaut

2.1. Le financement des zones de secours

Notre Province a assumé avec beaucoup de loyauté une part croissante de la partie communale du financement des zones de secours ; renforçant ainsi son intervention dans un secteur essentiel en faveur duquel elle apporte déjà son expertise de « formatrice »

Alors que l'idée d'un financement à 100% est avancée, il est essentiel d'avoir une vue claire sur l'évolution des dépenses au sein de l'ensemble des zones.

Depuis deux ans, c'est à un emballement frénétique des dépenses des trois zones de secours hainuyères que l'on assiste, les obligeant même à puiser dans leurs réserves pour équilibrer leur budget. Pour rappel, l'année dernière l'on avait comparé les montants négociés (en numéraire) et l'extrapolation des coûts réels actualisés, la croissance semblait déjà intenable :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montants numéraires (en mio €)	14,8	24,7	33,8	43,1	52,1	52,1 ?	?	?
% théorique	20	30	40	50	65	65 ou 100 ?	100 ?	100 ?
Extrapolation (en mio €)				42,3	72	115,8	120,3	125,2
Delta (en mio €)				+9,2	+20	?	?	?

De manière indubitable, les conséquences pour la Province de Hainaut d'une prise en charge réelle plus conséquente qu'à l'heure actuelle seront particulièrement impactantes pour les politiques et activités provinciales dans des domaines aussi essentiels que l'enseignement, l'action sociale, la culture, la lutte contre les inondations.

2.2. L'évolution de l'emploi

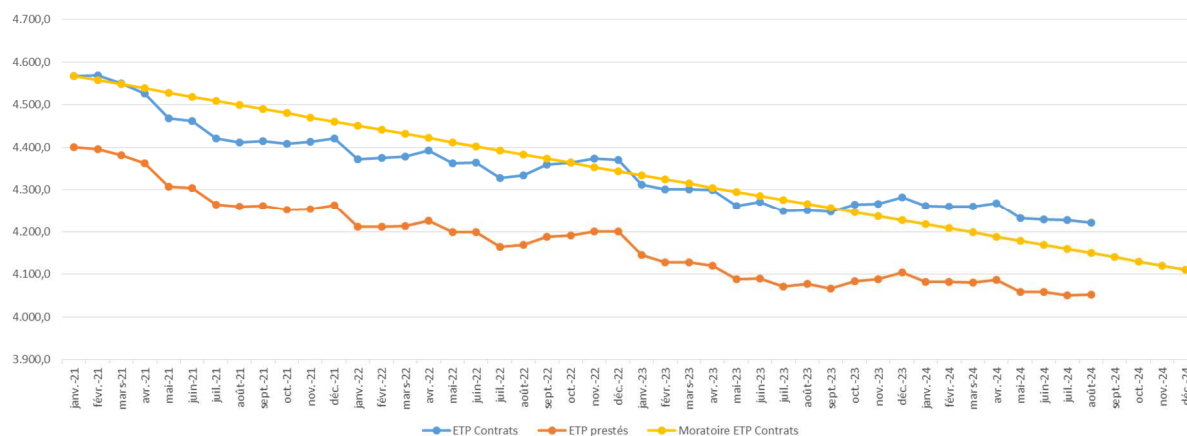
Dans le cadre de son plan d'économie, « 2021, Année créative – Participons à la solution », le Collège provincial visait une réduction des effectifs provinciaux de 10 % entre 2021 et 2024 (- 450).

En 3 ans, la Province affiche 347 emplois temps plein en moins, soit une diminution de 7,6%.

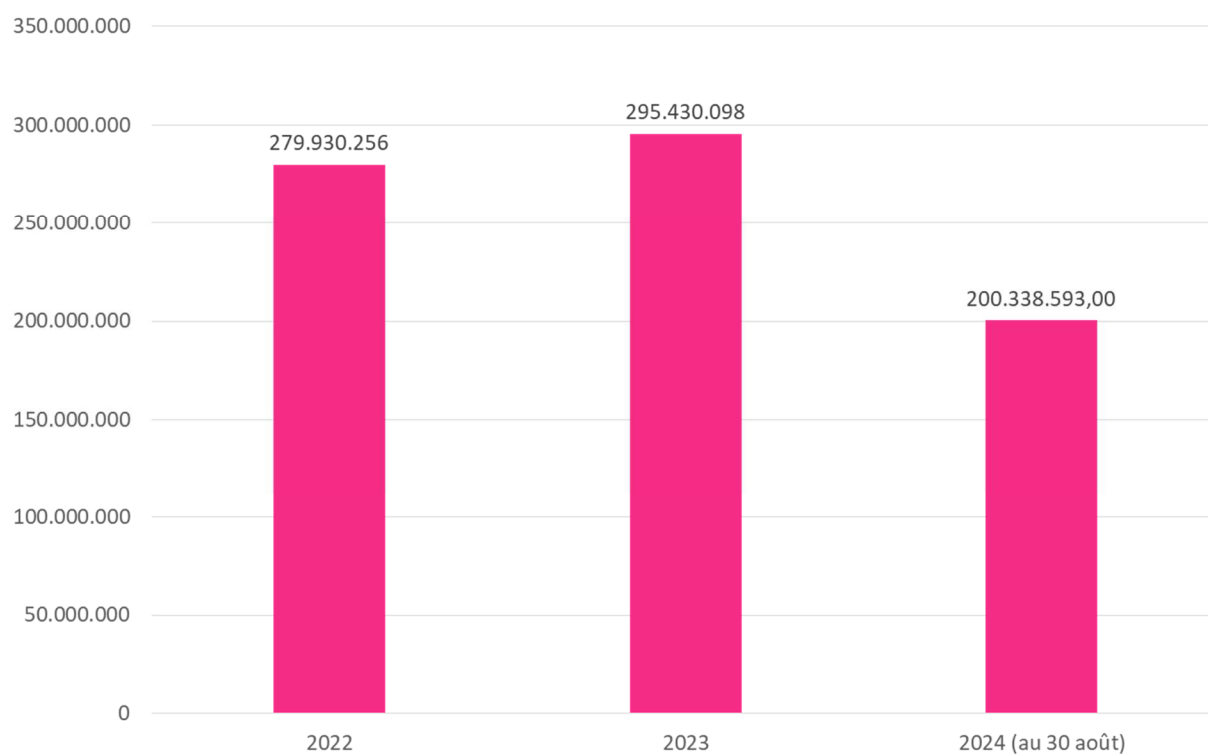
L'objectif est donc atteint à un peu plus de 90% à la fin de cette mandature.

Mais en termes financiers, les effets se font moins sentir ! Le coût de la masse salariale affiche une hausse de 2,15% (326 millions au budget 24). En cause : les indexations successives. Une chose est donc certaine : sans ce moratoire, la masse salariale se serait véritablement emballée.

Evolution des ETP de 2021 à 2024



Masse salariale (hors collaborateurs occasionnels)



2.3. L'inflation et les coûts énergétiques

2023 marquait un changement dans les dépenses énergétiques de la Province de Hainaut puisque cette année coïncidait avec la fin du contrat fixe pour les dépenses énergétiques.

Dorénavant, le nouveau contrat négocié via CENEO est un contrat avec une tarification variable.

Grâce à une inscription prudente lors de l'élaboration du budget 2023, près de 2 millions d'€ ont pu être retrouvés en MB2. Deux facteurs peuvent expliquer cette « économie » :

- La diminution des tarifs énergétiques depuis l'élaboration du budget 2023 ;
- Les effets du Plan PEP'S

Même si lors des MB 2023 et 2024, la prévision budgétaire pour les dépenses énergétiques a pu être revue à la baisse, il convient de rester prudent car nous sommes toujours dans le cadre d'un contrat énergétique à prix variables, susceptibles de hausses de prix conséquentes.

Il importe également de continuer à mettre en place le plan PEP's lors des prochaines périodes chauffe, tant les économies réalisées peuvent être conséquentes (Près de 25% d'économies réalisées en moyenne, voire même parfois jusqu'à 50% sur certains sites).

Pour rappel, le plan PEP'S tient en 5 axes qui ont été adaptés aux réalités de terrain et à la grande diversité des métiers provinciaux.

Entre l'administration centrale, les écoles et les structures sociales d'hébergement, les enjeux diffèrent ou sont conditionnés par des prescrits légaux que la Province n'ignore pas. Mais PEP'S est une entreprise collective qui a porté ses fruits.

- Optimiser les heures de chauffage
- Limiter le nombre de bâtiments à chauffer
- Revoir la politique d'occupation par des tiers : le Conseil provincial a validé une révision de la tarification à la hausse en août 2023
- Optimiser les installations techniques
- Sensibiliser le personnel à la chasse aux gaspils

2.4. L'évolution des dépenses de pension

La cotisation de responsabilisation (exercice antérieur) a été estimée par le Service des Pensions à 15.765.977 €. On observe une évolution à la hausse d'année en année. A ce stade, les services financiers n'ont pas tenu compte de l'incitant fédéral car il existe une grosse incertitude à ce sujet.

2.5. La réforme de la fonction publique locale

Le décret modifiant le CDLD en ce qui concerne la fonction publique locale a été voté le 14 mars dernier et est entré en application le 1^{er} juillet 2024.

Le cadre et le statut général du personnel devront être mis en conformité avec le décret au plus tard le 31 décembre 2025.

Ce décret contient des éléments contraignants mais également des recommandations. Citons, par exemple, les éléments contraignants suivants :

- Le cadre doit contenir tous les emplois de l'administration, occupés ou non, statutaires ou contractuels, à l'exception des emplois contractuels spécifiques pour une durée limitée ;
- Description de fonction à faire évoluer vers des descriptions de fonction « métier » ;
- L'organigramme doit être validé par le comité de direction et ne doit pas être soumis aux organisations syndicales. L'organigramme devient une pièce justificative à transmettre à la tutelle en cas de modification de cadre ;
- Les postes d'encadrement précédemment uniquement accessibles par promotion le sont désormais par recrutement en l'absence de candidat ou de lauréat à la promotion ;
- Il conviendra de préciser, dans la résolution du Conseil relative à la délégation au Collège d'actes en matière de gestion du personnel contractuel, le type d'acte délégué en matière de rupture de contrat de travail (commun accord, préavis ou non,...). En cas de délégation d'actes du Conseil vers le Collège, chaque décision fait l'objet d'une information au Conseil.
- Le statut du personnel doit fixer les modalités de publicité des appels à candidatures ;
- Un représentant politique pourra bénéficier de la qualité d'observateur aux épreuves de la commission de sélections. Les chefs de groupe seront informés de la tenue des épreuves dans un délai raisonnable.
- La dispense d'une partie des épreuves d'examen de recrutement sera possible moyennant la preuve de la réussite d'une épreuve similaire dans un autre pouvoir local.
- Sont éligibles à un emploi de promotion le personnel nommé à titre temporaire, définitif ou stagiaire. En l'absence de candidats, l'appel à candidatures est ouvert aux contractuels.
- Le CDLD impose la réussite d'une épreuve pour l'accession à la promotion.
- Lorsque l'évaluation n'est pas réalisée dans les 4 mois à l'échéance définir dans le statut, elle sera réputée favorable.
- ...

2.6. La fiscalité immobilière wallonne

En date du 24 juin 2024, la Province de Hainaut a reçu un courrier du SPW l'informant d'une nouvelle méthode de calcul pour établir les prévisions budgétaires des

additionnels au précompte immobilier, basée sur une moyenne des perceptions réelles des 3 dernières années.

	Juin 2023	Septembre 23	Juin 24	Différentiel
2023	265.409.998			
2024	281.263.396	282.472.768	259.472.768	-22.876.410
2025	299.787.098	303.463.774	264.785.422	-38.678.352
2026	314.657.848	318.514.343	270.081.847	-48.432.496
2027	326.164.249	330.499.024	275.485.631	-55.013.393
2028		342.971.118	280.996.775	-61.974.343
2029		355.947.798	286.615.279	-69.332.519

Au vu de l'écart conséquent entre ces dernières prévisions et celles d'avant, il est autorisé pour les Provinces « de conserver les prévisions budgétaires de septembre 2023 dans les MB2024 et dans le Budget initial 2025 ».

Néanmoins, il existe un risque non négligeable de remarques de la Cour des Comptes si l'on ne tient pas compte des prévisions ajustées.

La Direction financière provinciale a, par prudence, tenté de trouver une autre méthode de calcul, réaliste, pour coller au mieux à la perception effective.

Plusieurs méthodes ont été envisagées mais celle qui a été retenue est de se calquer sur celle qui était utilisée jusqu'en 2021, avant la reprise de la gestion des additionnels par le SPW : prendre la prévision 2023 non indexée et y appliquer les coefficients d'indexation des revenus cadastraux (par rapport à 2023). Entre 2023 et 2025, les RC ont été indexé de 7,19%. Par prudence, on a retiré 3% pour les dégrèvements. Le taux retenu est donc de 4,19%, soit une somme de 281.512.116 €.

2.7. Le Fonds des Provinces

En 2025, le Fonds des Provinces est inscrit en augmentation de 2.708.533,8 € dont 10% doivent être consacrés au financement des zones de secours.

Par ailleurs, la Région wallonne annonce des compensations pour un montant de près de 25 millions d'€, mais il convient d'être prudent à ce sujet car ce montant est, en

quelque sorte, une variable d'ajustement pour la Région wallonne et il arrive très souvent qu'il soit diminué.

2.8. Le patrimoine provincial

La Province de Hainaut, en tant que propriétaire d'un patrimoine immobilier de 994.426 m² (hors cours d'eau), soit 184 sites, se trouve devant un défi immobilier colossal.

Au-delà des enjeux liés à la rénovation et à la rationalisation du patrimoine, s'affirme l'indispensable adaptation des ressources immobilières par rapport à de multiples paramètres : les capacités financières et économiques, les besoins de l'institution et ses évolutions, les moyens humains dont elle dispose aujourd'hui et dont elle disposera demain, les contextes sociétaux, environnementaux, économiques, sans oublier les obligations légales, notamment en ce qui concerne la sécurité et le bien-être au travail.

Depuis plusieurs années, l'Administration et les Autorités politiques provinciales ont mis en place toute une série de mesures et de procédures afin de pouvoir assurer la continuité de leurs activités de manière efficiente tout en rencontrant une priorité : la réduction des coûts immobiliers. La vétusté générale du patrimoine, sa diversité et son ampleur rendent ce défi particulièrement complexe : les dépenses énergétiques doivent être maîtrisées pour dégager les moyens nécessaires à la sécurité et au bien-être. Le QZen doit par ailleurs mobiliser l'action provinciale dans la perspective des obligations européennes.

Pour concilier ces enjeux, les services provinciaux se sont dotés d'un tableau de bord unique, une stratégie immobilière globale.

Les intérêts et objectifs de cette stratégie sont donc multiples :

- Connaître exactement les besoins immobiliers en fonction des activités actuelles et futures ;
- Estimer, maîtriser et planifier les budgets nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- Pouvoir introduire des démarches de subsides dans le cadre de toutes interventions immobilières sur base de besoins objectifs et mesurés ;
- Pouvoir mesurer les moyens humains, financiers et fonctionnels pour mener à bien un projet ;
- Avancer concrètement dans la rationalisation du patrimoine ;
- Mesurer objectivement les investissements prioritaires à réaliser pour garantir les impératifs de conformité/sécurité/normes de fonctionnement/enjeux 2050 que la Province de Hainaut doit légalement assurer en tant que propriétaire et employeur ;

- Etc.

3. Des Institutions qui se projettent dans l'avenir

3.1. Hainaut Enseignement

i. Amplifier les collaborations entre les niveaux/types d'enseignement du PO

Développement de parcours éducatifs au sein de l'enseignement provincial :

Notre enseignement comprend un large éventail de formations. Une analyse des transitions entre l'enseignement secondaire de plein exercice et le supérieur a révélé des possibilités pour les élèves de poursuivre leurs études au sein des institutions provinciales, mais aussi des lacunes nécessitant la création ou l'adaptation de cursus. Par exemple, un Bachelier en expertise automobile pourrait être développé pour les élèves mécaniciens sortant du secondaire. Des projets collaboratifs pourraient aussi être menés pour informer sur ces opportunités.

Quelques exemples :

- Ateliers et découverte des laboratoires de la HEPH-Condorcet par nos élèves du 3^e degré du secondaire ;
- Collaboration entre le bachelier en danse organisé par Art² en collaboration avec Condorcet et la section Danse de l'IPES Tournai : visites, participations à des jurys, représentation du Bachelier aux JPO, etc. ;
- Le projet "Alimentation Durable au Cœur du Hainaut" (2021-2024) qui vise à rassembler les acteurs qui œuvrent au développement d'une alimentation plus durable sur le territoire du Cœur du Hainaut afin de déployer collectivement un ensemble cohérent d'actions contribuant à la transition du système alimentaire local.

D'autres projets partenariaux sont à l'étude, viennent d'être initiés ou sont en cours :

- Le renforcement des synergies entre l'enseignement supérieur de plein exercice et de promotion sociale (le bachelier en diététique, en co-diplomation HEPH-Condorcet et l'Institut Lise Thiry, etc.) mais aussi avec les Universités ;
- L'optimisation et mutualisation de l'accès aux équipements de pointe : collaboration entre les centres de compétences et la Province dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA), collaborations avec les Universités. Ces collaborations ont aussi comme objectif de permettre la formation continuée de nos enseignants ;
- La mutualisation des infrastructures (ouverture des différentes salles de simulation en soins infirmiers aux différentes institutions provinciales, etc.).

ii. Mise en place du mécanisme de soutien et de développement des compétences professionnelles (Décret du 20/07/2023)

Cette réforme, en lien avec le Pacte pour un enseignement d'excellence, commence à être mise en place au sein de notre Pouvoir organisateur (2024-2025). Elle concerne

tous les membres du personnel enseignant subventionné de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale secondaire.

Le 2^e volet de la réforme porte sur l'évaluation des enseignants, qui sera mise en place par notre PO à partir de 2026-2027.

Ce mécanisme d'évaluation vise à améliorer la qualité de l'enseignement en favorisant une réflexion sur les pratiques professionnelles et en encourageant un dialogue constructif entre les enseignants et leur direction. Des entretiens réguliers seront organisés pour évaluer les compétences, identifier les besoins et fixer des objectifs d'amélioration, formalisés dans un Plan de Développement des Compétences Professionnelles.

En 2024-2025, l'accent sera mis sur les enseignants novices, qui devront participer à ces entretiens. Transparence et soutien seront les maîtres mots pour favoriser un climat de travail respectueux et motivant. Une période transitoire permettra aux directions de se former à la conduite de ces entretiens. Une formation complète est requise d'ici 2026-2027. Les directions pourront déléguer cette tâche, en restant responsables du processus.

Cette 1^{re} année de mise en œuvre sera l'occasion pour le PO d'évaluer la charge de travail que représentent ces entretiens pour les directions et les accompagner au mieux dans la généralisation à tous les membres de leur personnel.

iii. Avenir de la promotion sociale

La Déclaration de Politique Communautaire 2024-2029 met en avant l'importance de l'enseignement de promotion sociale (EPS) dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, avec deux objectifs principaux : favoriser l'épanouissement individuel en améliorant l'insertion professionnelle et sociale, et répondre aux besoins de formation des entreprises et du secteur socio-économique.

Suite à une analyse réalisée durant la législature 2019-2024, des initiatives pour renforcer et repositionner l'EPS dans un écosystème de formation révisé ont été lancées.

Une des premières mesures envisagées est de renommer l'EPS pour lui donner une identité forte, probablement sous le nom « *Enseignement pour Adulte* », afin de clarifier son rôle et son positionnement face à d'autres opérateurs de formation. Cela impliquera une refonte de la communication, incluant une nouvelle charte graphique pour uniformiser les établissements concernés.

Ce plan de communication global devrait avoir une incidence budgétaire pour l'institution provinciale.

iv. Poursuite de la numérisation des différents métiers de l'enseignement et la place de l'Intelligence Artificielle (IA)

Dans l'enseignement supérieur de plein exercice

La Haute Ecole a mis en place une cellule « transition numérique » - qui s'adresse aux enseignants - et une cellule « IA » qui s'adresse aux enseignants et étudiants.

Ces cellules mettent en place des formations et sensibilisations à l'IA pour les étudiants et enseignants, rédigent une charte pour l'utilisation de l'IA et développent des projets collaboratifs et des initiatives innovantes (colloques sur l'IA, création d'un MOOC, enquête de satisfaction, etc.).

Dans l'enseignement secondaire de plein exercice et en promotion sociale

Hainaut Enseignement Numérique (HEN) - via ses trois cellules - poursuit son travail de numérisation des différents métiers de l'enseignement et mène divers travaux sur l'IA.

- **La cellule Infrastructure** continue d'améliorer l'infrastructure informatique des écoles : réseau Wifi-filaire, infrastructure serveur plus économe en énergie, gestion de la bande passante, sécurité informatique et accompagnement des écoles dans les projets Connectivités 2024 de la Région Wallonne ;
- **La cellule eServices** gère l'ensemble des services et assistance de HEN (environ 45.000 personnes). À titre d'exemple, toutes les écoles secondaires bénéficient de CABANGA, un logiciel de gestion scolaire qui permet à la direction, aux enseignants, aux élèves et parents d'être en prise directe avec la vie de l'école. Cette plateforme intègre les données d'ENVOL ;
- Et les technopédagogues de **la cellule e-learning** poursuivent la formation des enseignants du secondaire au numérique et les accompagnent dans les projets d'établissement ou personnel (création de contenus numériques, etc.).

En Promotion sociale, le dynamisme de la cellule est tel que des universités contactent HEN pour bénéficier de son expérience dans le domaine de l'IA à des fins pédagogiques.

Pour l'ensemble des enseignements, l'usage des plateformes pédagogiques est accompagné d'une assistance et de formations.

Concernant le projet « rentrée numérique », environ 4.000 Chromebooks seront encore distribués cette année.

À propos de l'Intelligence Artificielle : régulation et charte

Lorsque la charte « IA » de la Haute Ecole aura été validée, elle pourrait être réutilisée par la Promotion Sociale de la Province mais aussi promue auprès des établissements du CPEONS grâce aux technopédagogues financés par le RRF.

Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice, même si les éditeurs d'IA imposent une limitation d'âge, il s'agira plutôt de travailler sur la critique des sources, matière encore balbutiante dans le secondaire.

Hainaut Enseignement, via HEN teste différents modèles d'IA et met à l'épreuve les produits commercialisés par Microsoft pour une aide quotidienne via l'IA. Les technopédagogues testent différentes offres à destination des enseignants pour augmenter les contenus pédagogiques. Ils en rendent compte en ligne (<https://technopedia-cpeons.be/ressources/>)

v. Incidence budgétaire

Actuellement les différents projets cités ci-dessus n'engendrent pas de dépenses complémentaires pour la Province de Hainaut, dans la plupart des cas, nous avons recours à des financements externes, des collaborations ou des mutualisations.

Le plan de promotion spécifique au changement de nom de l'EPS, le développement de nouveaux outils numériques, la nécessité de multiplier des formations et d'accompagner des équipes aura inévitablement un coût que nous tenterons de limiter par des collaborations au sein du réseau ou par des collaborations institutionnelles.

3.2. Institut Provincial de Formation

Le co-financement des zones de secours par notre Institution provinciale a renforcé et consolidé l'indispensable pilier de la formation dispensée aux acteurs des métiers de la sécurité. Aussi, la base d'entraînement de Ghlin, acquise au cours de cette mandature, permet à présent l'organisation de cours académiques dans des classes parfaitement équipées. Mais également des entraînements spécifiques dans des espaces techniques dédiés et équipés en fonction de l'ensemble des demandes émises par les zones de secours et par les 22 zones de police de notre territoire hennuyer.

De surcroît et en étroite partenariat avec la régie autonome Hainaut-Sécurité, un espace didactique complet et représentant fidèlement des situations réelles, permettra prochainement l'élaboration de scénarios transversaux et adaptés en fonction de l'évolution du quotidien des acteurs de terrain. Un tout nouveau stand de tir, répondant aux critères stricts et aux normes européennes, sera également édifié honorant de la sorte une forte demande en la matière.

Notre Province, comportant un nombre significatif de sites classés SEVESO, a également répondu favorablement à de multiples requêtes en la matière. Aussi, le centre provincial multidisciplinaire en gestion de crise a pu mettre sur pied un catalogue complet de formations et d'outils pédagogiques diversifiés. De la communication radio, en passant par l'assistance spécialisée en matière d'extraction de victimes, mais aussi des cycles spécifiques comportant une assistance aux bourgmestres et leur comité de coordination en planification d'urgence, sont des matières qui sont rigoureusement enseignées au sein de notre Institut depuis peu et qui remportent un très vif succès.

La nouvelle réforme de la révision générale des barèmes sera prochainement mise en application. Cette réforme, d'un point de vue de la formation, vise principalement à rendre modulaire les cursus afin d'être plus en adéquation avec les besoins de terrain rencontrés par les agents. Elle fusionne également les principes de carrière de telle sorte à n'en garder qu'une seule et unique pour l'ensemble du personnel (que ce soit ouvriers, administratifs, spécifiques, techniques, etc.), une carrière dite de principe.

Ces changements importants engendrent de la part de notre Ecole d'administration une remise en conformité de nos matières d'un point de vue structurel et pédagogique mais également de se réinventer dans le secteur de la formation continuée qui doit répondre efficacement à ce bouleversement. Un défi de taille et un chantier important qui centralisera le management, les technologies diverses et des cursus sur mesure afin de toujours mieux renforcer nos actions de supracommunalité.

3.3. Direction Générale de l'Action sociale

L'évolution du système scolaire, la multiplication des chantiers qui concernent aussi l'enseignement spécialisé - notamment dans le cadre du Pacte d'Excellence (contrats d'objectifs, pôles territoriaux, démocratie scolaire, ...) - complexifient et accroissent de manière conséquente, les obligations à charge des Directions et de leurs équipes pluridisciplinaires.

S'inscrivant dans une démarche transversale de maîtrise interne et d'amélioration continue, la DGAS a établi ses axes de travail prioritaires afin d'accompagner, soutenir, baliser mais aussi contrôler le travail réalisé au sein des écoles d'enseignement spécialisé.

Ces priorités 2025 seront :

- L'amélioration et le renforcement de la communication entre le personnel, les Directions et le PO : en amorçant la transition numérique par différents moyens tels que la création (en collaboration avec HEN) d'adresses mails professionnelles pour chaque membre du personnel subventionné mais aussi en participant au travail de réflexion, mené en collaboration avec la DGSI et la DGEH, afin d'équiper les gestionnaires administratifs d'outils informatiques performants permettant une exécution plus optimale des opérations statutaires dans le respect des réglementations qui s'imposent au PO ;
- L'accueil des nouveaux membres du personnel : afin de rassurer ces nouveaux collègues qui découvrent parfois avec grand étonnement le monde de l'enseignement spécialisé. Leur permettre d'appréhender l'organisation de notre PO, les accompagner en organisant notamment des moments d'échanges de bonnes pratiques autour de thématiques-clés afin de renforcer la collaboration entre institutions provinciales et ainsi le sentiment d'appartenance ;
- La formalisation des lettres de mission pour chacune des fonctions représentées au sein de nos écoles d'enseignement spécialisé : afin d'harmoniser les fonctionnements, de confirmer le rôle de chaque acteur et de soutenir le développement des compétences au service des élèves à besoins spécifiques.

En 2025 également, l'AVIQ poursuivra des audits qualité au sein de nos différentes structures agréées (accueil / hébergement / accompagnement) pour évaluer notamment, et pour la première fois, la mise en œuvre des contrats d'objectifs.

Ces audits vérifieront la conformité des pratiques aux standards de qualité, identifieront les axes d'amélioration, et veilleront à promouvoir la qualité de service, les pratiques bientraitantes, et une bonne gestion de manière plus globale.

Dans ce contexte, les contrats d'objectifs sont un outil essentiel pour mettre en place un management par la qualité au sein des structures. Ils fixent des objectifs clairs et mesurables pour améliorer continuellement la qualité des prestations dans les IMP grâce à un regard objectif.

Avec la Cellule de maîtrise interne, nos services tout comme la DGAS formalisent leurs processus et procédures afin de renforcer le contrôle interne, de gérer efficacement la rotation au sein des équipes et ainsi à améliorer l'efficacité de nos services.

Nous continuerons à investir dans la formation des lignes hiérarchiques pour renforcer la compétence et l'efficacité des équipes. En parallèle, nous mettrons à jour les outils d'évaluation de la qualité afin d'assurer un suivi rigoureux et pertinent.

Par ailleurs, nous poursuivrons plusieurs projets qualitatifs en collaboration avec les structures comme la mise en place d'une politique autour de l'EVRAS, les échanges autour de la contention, la nouvelle législation sur l'aidant-proche, l'alimentation au cœur de la prise en charge et la coordination des référents-plaintes.

Cette année verra arriver le déménagement de l'ensemble des services de la DGAS vers le site de Parentville à Couillet. Deux des trois bâtiments composant le site ont été rénovés afin d'accueillir au mieux les services de l'Action sociale et seront finalisés en 2025 tout comme les parkings nécessaires à l'accueil du personnel et des visiteurs. Le troisième bâtiment sera libéré ultérieurement. Ce projet permettra de regrouper les services favorisant ainsi une meilleure communication entre les services, renforçant par ailleurs le sentiment d'appartenance à la DGAS tout en insufflant une nouvelle dynamique aux équipes en place.

À terme, ce sera également l'ensemble des activités d'Hainaut seniors organisées sur Charleroi qui se fera sur ce site. Parentville deviendra non seulement un lieu de travail collaboratif, mais aussi un espace accueillant pour les usagers. À partir de 2026, nos journées *Ensemble avec les personnes extraordinaires* se dérouleront sur ce site, ce qui représente un beau défi organisationnel. Il sera nécessaire de repenser l'organisation de ces journées pour garantir l'accessibilité de l'événement aux personnes ayant des besoins spécifiques.

C'est donc un PO et ses filiales tournés vers l'amélioration continue qui prendront le chemin de 2025.

3.4. Hainaut Culture

Dans la continuité des activités de 2024 et restant attachée à permettre l'**accès de tous à la culture** dans un objectif de **démocratie culturelle** et **d'éducation**

permanente tout en favorisant la **diversité culturelle** et la **promotion du patrimoine**, la politique culturelle de la Province de Hainaut en 2025 verra la concrétisation de multiples actions culturelles et artistiques autour de trois axes de travail majeurs, à savoir :

- i. **Le développement de la lecture** et des pratiques langagières en Hainaut : au départ de la Bibliothèque Langlois de l'UT à Charleroi et de la Bibliothèque du Gazomètre à La Louvière, offrant aux usagers-lecteurs, un large catalogue de livres dédiés au prêt et/ou à la consultation, ainsi que des espaces de lectures, d'animations et numériques, dans lesquels des activités encourageant la lecture et les pratiques créatives sont proposées. Le champ d'action de la Province de Hainaut en matière de lecture publique ne se limitant pas aux infrastructures provinciales, la coordination des bibliothèques locales situées sur le territoire hainuyer, portée par la Bibliothèque d'appui du Hainaut, se traduit par de multiples initiatives, notamment l'organisation d'un catalogue informatisé des collections des bibliothèques du Hainaut maintenant finalisé, et sa maintenance, ainsi que les prêts interbibliothèques hainuyères. Grâce aux Bibliobus qui vont à la rencontre des usagers les plus éloignés de la lecture, la Province de Hainaut reste attentive à rendre la lecture accessible au plus grand nombre et à favoriser le vivre-ensemble, sans oublier la collaboration avec les établissements scolaires que desservent les bibliobus. Remplaçant progressivement son charroi par des véhicules plus petits, moins polluants, elle s'inscrit en outre dans un processus visant à favoriser le développement durable.
- ii. **L'accompagnement par le soutien à la création et à la diffusion** : se concrétisant par de nombreuses initiatives offrant aux artistes des espaces où peuvent être expérimentées leurs futures créations. Les résidences d'artistes de la Fabrique de théâtre se poursuivent en se professionnalisant toujours davantage. Les ateliers d'artistes de l'Espace culturel de La Hestre donnent aux artistes plasticiens la possibilité de disposer d'un nouvel espace de création, qui leur sera proposé par appel à candidature.

La Maison Losseau accueillera une résidence d'écriture et de création, dont le développement s'inscrit dans le cadre d'un projet européen visant à la positionner en tant que leader de projet au sein du RANN (Réseau Art nouveau européen), avec comme objectif de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine de style Art Nouveau international, via une coopération entre diverses grandes Villes du monde.

Le Projet musical *Envol des Cités* qui a pour mission d'accompagner les groupes musicaux émergents, se diversifie et met l'accent sur les formations et master classes tout en aidant les musiciens émergents, notamment pour la réalisation de supports de promotion. Comme par exemple le tournage de clips vidéo les mettant en scène dans des lieux patrimoniaux hainuyers.

Tandis que le soutien aux artisans d'art se diversifie notamment par des formations spécifiques, que le projet de sensibilisation à l'art contemporain dans les écoles, « l'Artiste à la classe », se dote d'outils pédagogiques auxquels sont associés les artistes, le projet « les Rencontres du Film pour la Jeunesse »

poursuit son action de sensibilisation aux pratiques cinématographiques, notamment auprès des jeunes et dans les écoles, en multipliant les rencontres avec les professionnels du cinéma et en proposant de découvrir des films dans des conditions professionnelles lors d'un « événement » annuel.

Bien que les centres d'hébergement de Saint-Vaast et de Roisin ne soient que très occasionnellement occupés par des artistes, ce sont également d'intéressants laboratoires de réflexion pour les groupements souhaitant développer collectivement un projet spécifique, qui viennent s'y poser pour quelques jours de mise au vert.

Les subventions, aides en services et vacations octroyées aux associations, centres culturels, bibliothèques, etc. complètent le soutien apporté à la création, à la diffusion, à la lecture publique, etc. et contribuent à soutenir significativement les acteurs qui façonnent la vie culturelle et associative hainuyère.

- iii. **La promotion de la diversité culturelle** par les programmations ambitieuses et souvent engagées des **espaces muséaux** : BPS 22, Centre d'Innovation et de Design et Maison Losseau, se concrétisant notamment par des expositions mettant en lumière des artistes, courants artistiques, thématiques sociétales, projets de création, etc. s'inscrivant à la fois dans une démarche artistique, patrimoniale et éducative.

Les expositions étant systématiquement accompagnées d'un programme d'activités pédagogiques, l'objectif d'éducation permanente et de médiation prenant en compte les spécificités des divers publics est une priorité des espaces muséaux, de même que la collaboration avec les établissements scolaires.

Vecteur de communication positive pour la promotion du territoire hainuyer, la qualité de leurs productions et la couverture médiatique qu'elles génèrent sont autant de défis que ces espaces d'exposition s'emploient à relever.

3.5. Hainaut Développement Territorial

- i. **L'alimentation au cœur des préoccupations des institutions de Hainaut Développement Territorial (HDT)**

La hausse démographique mondiale, avec le doublement des besoins alimentaires à l'horizon 2050, ainsi que les évolutions des régimes alimentaires, font de l'alimentation un des enjeux majeurs de notre siècle. À cela s'ajoute les enjeux majeurs du changement climatique et de la nécessaire réduction de l'empreinte écologique humaine. Cette problématique globale appelle à revoir les modèles dominants et à opérer à une transition juste et durable de notre système alimentaire.

Cette transition juste et durable fait partie de l'ADN des institutions de HDT. Elle se traduit par des actions et des interventions de terrain en faveur d'un système alimentaire durable.

Au fil des années, les institutions ont eu à cœur de collaborer autour de la question de l'alimentation afin d'apporter une réponse aux enjeux auxquels le Hainaut et ses citoyens devront faire face. L'approche adoptée par les institutions permet d'offrir des services liés à tous les aspects de l'alimentation (Economie, Agriculture, Environnement, Santé, etc.).

Ces services s'illustrent concrètement par la valorisation de l'agriculture hainuyère, l'analyse des sols agricoles, la politique de prévention en matière d'inondations et la gestion de l'eau, la promotion des producteurs locaux, le développement de projets liés à la distribution et la logistique, la promotion d'une alimentation de qualité et accessible à toutes et tous en faveur de la santé, etc.

En 2025 et pour les années à venir, les institutions de HDT poursuivront et intensifieront leurs interventions en faveur d'un système alimentaire durable. Cela passera par une implication renforcée dans les projets alimentaires au sein des territoires du Hainaut (participation active et/ou coordination au sein des Conseils de politique alimentaire de la WAPI, du Cœur du Hainaut et de Charleroi Métropole), le développement d'actions en faveur de la santé avec la poursuite de l'offre de repas équilibrés et de qualité au sein du Mess provincial, labellisé « Cantine durable », l'implication des provinces (APW) en faveur d'un système alimentaire durable au sein du Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD), etc.

ii. Mesures d'économie, développement de projets et recherche de subsides

Afin de contribuer à l'effort financier nécessaire au sein de la Province de Hainaut, les institutions de HDT poursuivront le travail de mutualisation et de collaboration.

Malgré les restrictions budgétaires qui s'imposent, les institutions de HDT ont à cœur d'innover, de développer de nouveaux projets et de poursuivre leur rôle de service public en faveur des pouvoirs locaux, des forces vives et des citoyens du Hainaut. Les institutions ont répondu à divers appels à projets afin d'obtenir des subsides (Interreg, SPW, FWB, AViQ, Fondation Roi Baudouin...).

Observatoire de la Santé (OSH)

L'OSH a obtenu son agrément d'opérateur de promotion de la santé auprès de l'AViQ, ce qui lui procure un subside pendant 5 ans à dater de 2023.

L'OSH a également répondu à 2 appels à projet de l'AViQ (en juin 2024) relatifs au renforcement de la prévention de l'usage des nouveaux produits de tabac auprès du public jeune et aux modes de vie sains (En Wallonie, tous ensemble vers une société en santé favorisant des modes de vie sains).

L'OSH est en attente de la décision des autorités régionales concernant ces 2 projets déposés (Projet E-VAPOR-TOI et projet MAN.BO)

L'institution participera au second appel à projets d'Interreg VI (projet STA²RE...).

Hainaut Développement – Hainaut Ingénierie Technique

Dans le cadre du premier appel à projets Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen, HD et le HIT ont uni leurs compétences en agissant sur les trames vertes et bleues afin de renforcer la résilience du territoire et la prévention des risques liés aux changements climatiques via l'ingénierie verte.

Deux projets ont été obtenus : Acteurs pour la Résilience Climatique / ARC (Chef de file : HD) et Gestion intégrée des eaux de surface dans le bassin de la Lys / FUSION (chef de file : HIT). Tous deux ont au moins un objectif en commun, à savoir la gestion des risques liés à l'eau suite aux changements climatiques mais selon des approches différentes.

La collaboration entre les deux institutions sur ces projets revêt plusieurs formes :

D'une part, au sein du projet ARC, le HIT sera le référent technique de HD dans la réalisation des actions de terrains prévues. Ensemble, ils se chargeront de la végétalisation de 2 zones d'expansion de crues (ZEC) à Comines-Warneton et à Rumes. Le but de ces actions sera de créer des îlots de fraîcheur, des zones de captation du CO₂ et d'ombrage mais aussi la création de mares et d'ouvrages de retenue d'eau afin d'atténuer les effets du réchauffement climatique sur le territoire. La participation citoyenne sera sollicitée et des panneaux didactiques seront réalisés pour ces ZEC. Pour celle de Comines-Warneton, un aménagement durable sera construit pour accueillir du public.

D'autre part, diverses procédures et éléments d'organisation ont été créés en vue d'établir une synergie entre les deux projets tels que l'organisation conjointe de l'événement de clôture ARC / FUSION ou encore l'élaboration en collaboration d'un « Guide pratique et résilient de plantation des arbres en zone urbaine et périurbaine ».

Hainaut Développement

Toujours dans le cadre d'appel à projets INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen, en plus du projet ARC, HD a également obtenu pour une durée de 4 ans, trois autres projets : un axé sur les innovations pour les TPE/PME agroalimentaires (FOOD RADARS) ; un deuxième pour développer l'éco-construction (BUILD VALUE) ; et un troisième axé sur le développement du tourisme autour des produits de terroir, en collaboration avec Hainaut Tourisme.

Pour une durée de 5 ans cette fois-ci et avec un taux de subvention à 100%, HD a obtenu le leadership du module relatif au cycle de vie des données socio-économiques du projet « Observatoire transfrontalier ». L'objectif général du projet vise à améliorer la comparabilité des données, en créant un socle commun de données transfrontalières, pour mieux comprendre les enjeux de notre zone de coopération et faciliter le débat démocratique, en fournissant des outils d'aide à la décision, au pilotage de projet. HD aura la responsabilité du module socio-économique, couvrant notamment les thématiques suivantes : population, niveau de vie, éducation, emploi, tissu économique, aménagement du territoire et bâti, mobilité et environnement.

Une subvention de 52.000€ a également été octroyée par la RW pour soutenir la mise en œuvre et coordination du Conseil de Politique Alimentaire (CPA) du cœur du Hainaut. Une autre subvention wallonne annuelle a été renouvelée pour un montant de 71.000€ pour renforcer l'accessibilité des marchés publics aux PME/TPE.

Un projet a également été déposé avec un partenaire grec dans le cadre d'appel à projets « INTERREG Europe » (Net Zero SMEs) pour l'amélioration de la compétitivité des TPE/PME actives dans l'innovation visant à la réduction de l'empreinte carbone (financement, accès marchés, réglementation).

Toujours à la recherche de subsides extérieurs pouvant alléger les finances provinciales tout en répondant aux besoins de nos publics, un projet Erasmus+ est à l'étape d'écriture pour mettre sur pied des échanges de bonnes pratiques autour de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales à destination des PME. Le partenariat est ici constitué d'acteurs français, roumains et slovènes.

Hainaut Ingénierie Technique

En fin d'année 2023, suite au dépôt d'un dossier de candidature par HIT auprès de la Région Wallonne, la Province de Hainaut a eu l'heureuse surprise d'être retenue pour l'octroi d'un financement de plus de 3.800.000 € dans le cadre du projet 319 « Berges » du Plan de Relance de Wallonie (PRW).

À l'instar du plan NAQIA, ces subsides serviront aux études, acquisitions des terrains nécessaires et travaux d'aménagement de 3 zones d'immersions temporaires (2 sur « Le By » à Ciply et Bougnies, et une sur « La Biesmes l'Eau » à Strée) afin de lutter contre les inondations.

Hainaut Analyses

Service d'analyses des milieux intérieurs :

Le Service d'Analyses des Milieux Intérieurs, SAMI, est un service d'aide au diagnostic médical dans le cadre de pathologies liées à l'habitat. En Hainaut, la précarité sociale et la vétusté de certaines habitations ont un impact très négatif sur la santé des citoyens. Aussi, pour répondre à cette problématique, le SAMI intervient gratuitement sur prescription médicale ou dans les crèches ou établissements scolaires sur le territoire du Hainaut. Le coût est supporté totalement par la Régie provinciale Hainaut Analyses et donc par la Province de Hainaut. Chaque année, environ 200 dossiers sont traités par le SAMI hennuyer.

L'intégration du SAMI dans Hainaut Analyses constitue un atout majeur et une plus-value indéniable pour les bénéficiaires, puisqu'elle permet la réalisation d'analyses chimiques ou biologiques nécessaires à l'accomplissement des missions de terrain.

Considérant le rôle d'intérêt public des SAMI provinciaux et considérant le risque de voir, à terme, disparaître ces services au sein des institutions provinciales, la Ministre de l'Environnement a décidé de coordonner et financer les SAMI provinciaux pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 mars 2026. Ce financement permettra au SAMI du

Hainaut de pérenniser ses activités et d'accroître, significativement, le nombre de missions réalisées au bénéfice des citoyens hennuyers.

Qualité biologique des sols de Wallonie :

Dans le cadre du Plan de relance wallon, un financement a été octroyé par la Région à la Régie Hainaut Analyses. Le projet vise à la mise en place de critères de qualité biologique des sols. Ce projet, coordonné par le Centre de Recherche Agronomique de Wallonie (CRAW), vise à développer des paramètres pertinents permettant de caractériser la qualité des sols wallons et de proposer aux acteurs des secteurs agronomique et forestier des plans analytiques adaptés à cette problématique. L'objectif est d'établir, à terme, une cartographie de la qualité des sols en Wallonie et d'identifier les zones problématiques en vue d'apporter des solutions de remédiation.

CREPA

Lors du premier appel à projets INTERREG VI, le CREPA, via son ASBL CARAH, a reçu un avis de validation favorable pour 5 projets : 3 ont débutés en 2024 et les 2 autres débiteront en 2025.

Les projets qui ont démarré en 2024 et se poursuivront en 2025 sont :

- Le projet « Réfléchi » : qui a pour objectif de REndre les cultures maraîchères, Fruitières et les LEgumes d'industrie plus résilients au CHangement climatique ;
- En foresterie, le projet « Destination Terrils 2 » : qui est le développement écotouristique et culturel durable de la chaîne transfrontalière des terrils dans le respect de la nature exceptionnelle qui s'y développe ;
- Le projet « Trans-e-bio », qui fait partie du portefeuille de projets « BIOCONTROLE 4.0 » : vise le développement d'outils numériques (capteurs, intelligence artificielle) d'Aide à la Décision pour le traitement optimisé des cultures par des solutions de biocontrôle, et ainsi limiter (et mieux gérer) le recours aux pesticides de synthèse. Le point d'innovation majeur réside dans la détection et la prise en compte de facteurs de risque locaux tels que la présence de spores aériennes d'agents phytopathogènes et de foyers d'infection pour mieux prédire le risque de propagation.

Les projets qui prendront leur envol en 2025 sont :

- « AgriClimate », projet introduit par le service Economie Information : ce projet a pour objectif de soutenir des pratiques durables pour une agriculture à faible empreinte carbone et résiliente au changement climatique ;
- Le labo recherche, dans le portefeuille de projets « BIOCONTROLE 4.0 », c'est le projet « Trans-training » : celui-ci vise à promouvoir les formations et l'entrepreneuriat dans le biocontrôle en s'appuyant sur les résultats des autres projets du portefeuille « Biocontrol 4.0 ». L'objectif est de faciliter l'intégration des acteurs et futurs acteurs au marché du travail du biocontrôle, source d'emplois sur la région transfrontalière. Des outils adaptés aux besoins de formation, d'information et d'entrepreneuriat seront développés et proposés.

La participation au 2ème appel du CREPA, via son ASBL CARAH, est en cours avec 5 projets en préparation :

- « Enerculteur » : Contribuer à la part d'énergie renouvelable produite au sein de la production primaire locale, tout en augmentant la résilience des entreprises agricoles et horticoles ;
- « VIGNES » : Développer une filière viticole durable en zone septentrionale liée au changement climatique, en proposant une offre technique et un accompagnement au développement ;
- En foresterie, « Forest Wood » et « Wood To Know » font partie du portefeuille « Feel Wood 2 » :
 - « Forest Wood » : Adaptation de la gestion des forêts et des process de transformation aux changements globaux ;
 - « Wood To Know » : Vulgarisation et sensibilisation des citoyens aux enjeux liés à la forêt et aux activités professionnelles qu'elle génère, en vue de l'adoption de bonnes pratiques d'usage et d'un équilibre des fonctions de la forêt.

CRECIT

Grâce au financement du Fonds Lemay (via la Fondation Roi Baudouin), le CRECIT aura pu développer son projet de handtufting (une technique de fabrication d'œuvres textiles).

Celui-ci a été mis en place en 2024 grâce à une approche sur différents aspects : les matières premières, les techniques de production, la formation, l'aspect environnemental, etc. avec comme but final la diversification de ses activités.

Au niveau des matières premières, le projet a permis d'optimiser l'utilisation des matériaux utilisés pour le handtufting. Cela a été rendu possible par une recherche des laines les mieux adaptées à cette technique (type de laine, grosseur du fil, nombre de brins, longueur des fibres, etc.).

Le projet a contribué à minimiser les pertes de matière et donc à réduire les déchets par une maîtrise des méthodes de production.

Le CRECIT est reconnu pour ses productions de tapisserie. Celles-ci, entièrement faites à la main, prennent énormément de temps lors du tissage. C'est pourquoi le CRECIT, dans un but de diversification, a décidé de créer un nouvel atelier qui permettra la création d'un autre type d'œuvres textiles, mais de façon plus rapide.

La technique du handtufting conduit à une réduction du temps de production et donc des coûts de main-d'œuvre. Cela permet une augmentation de la rentabilité dans la fabrication de ces œuvres textiles.

Au niveau environnemental, le handtufting utilise de la laine qui, par définition, est une fibre naturelle et est donc considérée comme un matériau durable, ce qui est indispensable à notre époque.

Ce financement a également permis de former un membre du personnel au maniement des nouveaux outils et techniques du handtufting. Une transmission de ce savoir-faire sera organisée en interne afin de développer ce nouvel atelier.

Le financement par le Fonds Lemay aura également permis au CRECIT de rappeler son positionnement comme acteur responsable et innovant.

Au final et dans le futur, ce projet permettra au CRECIT de diversifier ses activités et d'avoir une offre de services plus large afin d'entraîner une augmentation des ventes et fidéliser sa clientèle.

iii. Projets portés par les piliers

Projet porté par Hainaut Développement

Expertise en arbres remarquables

HD est également au cœur des actions indispensables pour s'adapter au dérèglement climatique. Trois agents experts en analyse phytosanitaire des arbres travaillent de manière active à la préservation des arbres remarquables du territoire du Hainaut. Les arbres en milieu urbain contribuent à la biodiversité et favorisent grandement la lutte contre les îlots de chaleur mais aussi contre les inondations.

Des avis et conseils concernant la gestion du patrimoine arboré sont donc délivrés par HD aux communes quand un permis d'urbanisme est soumis au Département Nature et Forêt ou aux fonctionnaires délégués de la RW.

Une application cartographique commune avec HGP (Grality), véritable outil de gestion optimisée d'espaces verts permet d'inventorier les caractéristiques exactes de chaque arbre recensé et des implications économiques et écologiques du patrimoine arboré telles que:

- La valeur financière des arbres présents ;
- Le stockage du CO₂ (lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique) ;
- La production d'oxygène (autre bénéfice de la photosynthèse) ;
- Le rafraîchissement de l'air ambiant (découlant de l'évapotranspiration et de l'ombrage, ce qui, au-delà du problème climatique, permet spécifiquement de « climatiser les villes ») ;
- La régulation du cycle de l'eau (perméabilité des sols, lutte contre le ruissellement, les inondations, etc.).

L'expertise en arbres remarquables, activité stratégique de niche, est un enjeu crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment dans la mise en œuvre de la future loi européenne sur la restauration de la nature.

Projet porté par Hainaut Développement et l'Observatoire de la Santé du Hainaut

Dans le cadre de leur mission de collecte, traitement, analyse, interprétation, vulgarisation et mise à jour des données socio-économiques et sanitaires, Hainaut

Développement et l'Observatoire de la Santé ont conjointement lancé « **Hainaut Stat, l'Observatoire socio-économique et sanitaire du Hainaut** ».

Cette plateforme innovante, unique dans le paysage hainuyer, vise à offrir des outils d'aide à la décision en suivant l'évolution de plus de 300 indicateurs couvrant diverses thématiques telles que la démographie, le niveau de vie, la santé, l'éducation, l'emploi, le bâti, le tissu économique, la mobilité et l'environnement.

L'Observatoire s'adresse à l'ensemble des acteurs et forces vives du Hainaut souhaitant objectiver les enjeux de leur territoire : mandataires publics, pouvoirs locaux (administrations communales, zones de police, intercommunales, etc.), bassins de vie et territoires de projet, professionnels de la santé, entreprises, étudiants, chercheurs et citoyens.

L'Observatoire se décompose en trois espaces de travail distincts :

- *Cartographie interactive* : Cet outil permet de visualiser et comparer plusieurs indicateurs à différents niveaux géographiques, de la province jusqu'à l'échelle des quartiers. Les données, souvent agrégeables, peuvent être cartographiées pour des territoires administratifs (communes, arrondissements, etc.) ou des territoires personnalisables. Les utilisateurs peuvent personnaliser la représentation des indicateurs (ronds proportionnels, aplats de couleurs, flux, ponctuels, etc.) et intégrer des couches géographiques complémentaires (occupation du sol, réseau routier, etc.). Les cartes peuvent être exportées dans différents formats (image, PDF, vectoriel).
- *Rapports* : Cet espace permet d'accéder à des diagnostics territoriaux et des analyses sectorielles ou thématiques, qui associent cartes, tableaux, graphiques et commentaires descriptifs et analytiques. Les utilisateurs peuvent télécharger le profil socio-économique ou sanitaire de l'une des 69 communes du Hainaut, ainsi que d'autres rapports, tels que l'Enquête sur la santé des jeunes en Hainaut. D'autres rapports seront ajoutés prochainement.
- *Zonage* : Cet outil permet d'effectuer des requêtes topologiques, facilitant ainsi la comparaison de plusieurs territoires (intersections, inclusions, etc.) et offrant une meilleure compréhension de la gouvernance multi-niveau en Hainaut.

Ces fonctionnalités sont librement accessibles sur le site : hainautstat.be.

Pour promouvoir l'Observatoire, des ateliers, webinaires, tutoriels vidéo et autres supports pédagogiques sont mis en place pour faciliter l'accès aux différentes fonctionnalités. Un accompagnement sur mesure est également proposé aux communes et autres acteurs supra-communaux souhaitant réaliser des études spécifiques, associant des données internes ou des données sensibles non librement accessibles, telles que des données sous licence ou l'accès à certaines microdonnées.

Dans ce cadre, l'Observatoire se positionne comme un logiciel tout-en-un, combinant solutions cartographiques, tableurs et outils de mise en page semi-automatisée de rapports.

Projets portés par Hainaut Ingénierie Technique

HIT poursuivra, en 2025, son projet de lutte contre les inondations : NAQIA. Depuis 2011, c'est une trentaine d'ouvrages qui sont en fonction. Un budget est prévu pour la maintenance de ces ouvrages afin d'assurer leur bon fonctionnement en cas d'événement pluvieux intense.

Par ailleurs, les investissements continuent également pour de nouveaux projets. 2025 sera consacrée à l'étude de plusieurs zones d'immersion temporaires : à Ollignies (Lessines) sur le ruisseau du Gamba ; à Thieusies (Soignies) sur l'Obrecheuil ; à Arquennes (Seneffe) sur le ruisseau de Belle Fontaine. Un projet de dédoublement de cours d'eau est prévu à Antoing sur le Bourgeon. Le bassin d'orage de Jollain-Merlin sera agrandi afin de s'adapter aux changements climatiques. Un ouvrage de régulation sera étudié sur la Wartoise à Momignies au Cendron. Enfin deux projets environnementaux de renforcement de la biodiversité compléteront le budget 2025, à savoir : le raccordement de la Grande Ruisselle à la Coupure Parent à Antoing et des aménagements hydromorphologiques sur le Horlebecq à Silly.

Du côté des travaux, 2025 devrait voir sortir de terre plusieurs ouvrages : la ZIT sur le rieu d'Ardenne à Rebaix (Ath) en collaboration avec le SPW DAFOR ; la ZIT du « rossignol » sur l'Elwsames à Colfontaine ; la ZIT sur la Ronce à Arquennes (Seneffe) ; les passes à poissons sur l'Eau Blanche à Chimay ; la ZIT sur la Hunelle à Huissignies (Chièvres).

2024 a vu la création de la Centrale d'achat Hain'EAU, à ce jour près de 40 % des communes de la Province y ont adhéré ainsi que treize wateringues. Quatre de ces dernières ont déjà manifesté leurs intérêts pour divers travaux dans les limites de leur périmètre pour l'exercice 2025.

La gestion ordinaire des cours d'eau est continue et toujours avec une volonté d'associer les Entreprises de Travail Adaptées provinciales dans les secteurs pour lesquels leurs compétences et la qualité de leur travail n'est plus à démontrer.

Les premiers résultats des différentes campagnes d'inspections des cours d'eau voûtés pourront affiner les relevés topographiques du programme NAQIA dans le cadre de la relation « In House » entre la Province de Hainaut et la société CITV.

Aussi, HIT restera en 2025 un partenaire de choix pour les communes dans les domaines des voiries, des cours d'eau et de la lutte contre les inondations. De nombreuses missions nous ont été confiées. Nous pouvons citer des projets pour Leuze, Tournai, Braine le Comte, Ath, La Louvière, Anderlues, Beaumont, Mouscron, etc.

Projet porté par le CRECIT

En 2024, le CRECIT a déposé un dossier de reconnaissance du « Métier de licier en haute-lice à Tournai » comme élément emblématique du patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Le métier de licier en haute-lice est désormais officiellement reconnu comme un savoir-faire spécifique et précieux.

Cette reconnaissance confère au métier une légitimité accrue et contribue à la préservation d'un patrimoine immatériel important. Elle met en lumière l'importance de ces artisans dans la conservation, la préservation et la transmission d'une tradition vivante qui remonte à des siècles.

Cette reconnaissance permet d'accroître la visibilité du métier de licier en haute-lice, tant auprès du grand public que des institutions culturelles. Elle encourage l'intérêt pour ce métier, attire de nouveaux talents et sensibilise à l'importance de cet art.

Grâce à cette reconnaissance, d'autres initiatives vont suivre.

En effet, cette reconnaissance permettra de mieux se positionner sur la scène internationale. Le métier acquiert ainsi un prestige supplémentaire, ouvrant des portes pour des collaborations avec des institutions, des musées ou des événements culturels internationaux.

Cette reconnaissance peut aussi stimuler le tourisme culturel régional, attirant des visiteurs intéressés par les métiers d'art textile et le patrimoine local.

La reconnaissance du métier de licier en haute-lice par la Fédération Wallonie-Bruxelles assure la pérennité et la vitalité de ce métier d'art dans un contexte où les savoir-faire traditionnels sont souvent menacés par la modernisation et la globalisation.

La reconnaissance par la FWB permet également d'accéder à des subventions ou à des aides financières spécifiques destinées à soutenir les métiers d'art. Cela peut inclure des financements pour des projets de création, des formations ou des initiatives de conservation, mais également des subventions structurelles pour le CRECIT.

Le CRECIT étant éligible, il introduira une demande de « Subvention Quadriennale » auprès de la FWB.

En parallèle, le CRECIT avec ses partenaires locaux (TAMAT, Académie des Beaux-Arts de Tournai, Ecole des Arts) se lancera dans la rédaction d'un dossier de reconnaissance du Métier de licier de haute lice à Tournai auprès de l'UNESCO.

Projets portés par l'Observatoire de la Santé du Hainaut

- *Campagne Bouger au travail* : La thématique de l'année 2025 à l'OSH sera le Bouger, ce sera l'occasion de lancer la campagne « Bouger au travail » en faveur de l'ensemble du personnel provincial ;
- *La santé des jeunes en Hainaut* : L'année 2025 sera consacrée à la nouvelle enquête sur la santé des jeunes et plus spécifiquement sur le bien-être des jeunes en Hainaut. L'ensemble des données récoltées lors de l'enquête précédente « Respirer » seront analysées afin d'entamer la phase de rédaction de l'étude « Regard sur la Santé des Jeunes ». Celle-ci sera publiée fin 2025 ;

- La Santé à l'agenda de ma commune : L'OSH dispensera plusieurs journées de formation en faveur des professionnels et des communes, la Santé à l'Agenda de ma commune (2024-2025). Cette formation est complétée par l'accompagnement de projets et d'interventions en promotion de la santé sur les thématiques prioritaires Manger-Bouger-Respirer ;
- Bouger à Havré : Poursuite de l'organisation de journées de promotion de l'activité physique et du sport en faveur des enfants et des jeunes (en périodes scolaire et extrascolaire) ;
- La lutte contre les inégalités sociales de santé : L'année 2025 verra l'organisation d'un colloque sur les inégalités sociales de santé.

Projets porté par Hainaut Analyses, le CREPA/CARAH et la HE CONDORCET

Création d'un centre d'expertise pluridisciplinaire en agronomie et agroalimentaire

Le projet a pour but de créer un pôle pluridisciplinaire réunissant trois institutions à la pointe dans la recherche et l'enseignement agronomique et agroalimentaire : le département agrobiosciences et chimie de la Haute Ecole Hainaut/Condorcet, les services agricoles du CREPA/CARAH et les laboratoires de Hainaut Analyses.

Le site provincial de Ath dispose déjà de la présence d'institutions de formations, de recherches appliquées, de services dans le secteur et présente donc de nombreux atouts pour accueillir ce pôle technologique et d'expertise dédié au développement de ces secteurs économiques importants en Province de Hainaut.

Le projet se concrétisera notamment par la construction d'un nouveau bâtiment regroupant toutes les compétences provinciales dans cette matière. Afin de satisfaire aux obligations européennes de neutralité carbone d'ici 2035, le nouveau bâtiment bénéficiera des dernières innovations en termes énergétiques et permettra d'envisager la cession des bâtiments actuels très énergivores.

Les trois institutions, actuellement dispersées sur le territoire athois et montois, ont tout à gagner d'un regroupement sur un site unique, mieux adapté à leurs activités. Les objectifs sont évidents : renforcer les synergies, mutualiser les moyens humains et le matériel de pointe pour promouvoir le potentiel économique du secteur agricole et booster les potentialités de recherche et d'enseignement supérieur.

Aide au développement de la filière wallonne

L'augmentation des températures liée au changement climatique fait apparaître de nouvelles opportunités pour le secteur agricole wallon. C'est ainsi que la culture de la vigne et la production de vin connaît depuis quelques années un essor considérable en Belgique et notamment dans notre province.

Fort de son expertise dans les domaines de l'expérimentation agronomique, de l'analyse en laboratoire, du conseil et de la formation en agroalimentaire, les institutions provinciales de Hainaut Analyses, du CREPA/CARAH et le HE-Condorcet

se sont associées pour fournir aux acteurs de ce secteur un accompagnement unique en Belgique.

Pour accompagner le suivi du vignoble expérimental du CREPA/CARAH, les essais de vinification et soutenir les acteurs de la filière viticole, les laboratoires de Hainaut Analyses propose une multitude d'analyses dont certaines disposent d'une accréditation auprès de l'Organisme Belge d'Accréditation, BELAC. Hainaut Analyses est à ce jour le laboratoire belge proposant le scope accrédité le plus étendu dans le domaine de la vini-viticulture.

La synergie développée entre les acteurs provinciaux concernés par cette thématique a permis de positionner la Province de Hainaut comme un acteur incontournable du développement de la filière viticole hainuyère, wallonne et belge. Un projet pour favoriser la création et le développement d'une filière viticole transfrontalière est en cours d'écriture et sera déposé dans le cadre du second appel Interreg.

Projets portés par le CREPA-CARAH

DECiDE

Le dérèglement climatique est une réalité indéniable, démontrée par l'augmentation de la température moyenne mondiale. Il est **urgent d'agir** pour stopper ces changements et limiter le réchauffement climatique.

Le CREPA/CARAH s'investira dans la mission de service aux agriculteurs hainuyers en réalisant, à l'aide du programme « DECiDE » développé par le CRA-W et pour lequel les agronomes de terrain ont suivi une formation pour une utilisation optimale, des bilans environnemental, social et économique des exploitations agricoles hennuyères. En effet, « DECiDE » est l'outil qui aide les fermes wallonnes à effectuer des bilans de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Il permet de déterminer précisément **l'empreinte environnementale**.

Dès lors, à partir de l'évaluation des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serres, des consommations d'ammoniac, des flux d'azote et de la rentabilité économique des exploitations agricoles, les agronomes de terrain seront amenés à mettre en place au sein des exploitations auditées un plan d'actions, ainsi que les mesures correctives, afin d'arriver à la neutralité bilan carbone.

Avertissement vigne

Le vignoble expérimental a été implanté en mai 2016 dans le but d'étudier les différentes caractéristiques et leurs adaptations aux climats, ainsi que leur résistance aux maladies et à leur aptitude à la vinification. Ce projet met en évidence les relations de synergie existantes entre les différents acteurs provinciaux :

- Le CARAH pour la conduite du vignoble expérimental et pour le suivi des stades phénologiques des différents cépages, de leurs sensibilités aux maladies, le suivi des ravageurs, ainsi que les services de conseils et d'avertissements hebdomadaires aux viticulteurs ;
- La HEPH Condorcet pour la recherche et l'enseignement, ainsi que son expertise dans les microvinifications ;

- Hainaut Analyses pour le développement et la mise à disposition aux vignerons de services analytiques, pour leurs analyses de sols, de vignes et de vins.

Le CARAH a mis en place un service d'avertissements hebdomadaire, chaque année un guide vinicole est édité, suivi de la maturité des raisins pour le choix de la date de récolte optimale de la vendange.

DiversiFerm

DiversiFerm est une association de compétences qui a pour but d'accompagner les agriculteurs-transformateurs et les artisans de l'agroalimentaire dans leurs productions de denrées alimentaires artisanales et la commercialisation via les circuits courts. La formule de DiversiFerm est un guichet unique, l'objectif étant de répondre en un seul endroit à toutes leurs questions et les aiguiller vers le partenaire le plus pertinent.

Ainsi, depuis 2006, quatre structures se sont associées pour offrir un service permanent d'accompagnement des personnes désirant se lancer dans ce type de diversification agro-alimentaire :

- Le Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut (C.A.R.A.H.) ;
- Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège – GxABT) ;
- L'asbl Accueil Champêtre en Wallonie (ACW) ;
- L'Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney (EPASC).

Le Pôle Fromager de l'ASBL C.A.R.A.H œuvre à la réalisation de ses six principales missions qui sont :

- La production ;
- La formation et l'accompagnement du public des producteurs intéressés ;
- La location des installations ;
- La sensibilisation, l'information et l'animation plus générales pour le public.

La production de différents types de fromage occupe également une place importante. Outre l'aspect économique, cette activité a pour avantage de permettre aux techniciens d'acquérir de l'expérience et de pouvoir expérimenter de nouvelles recettes.

Autre mission importante du pôle, la formation.

En 2023, des formations ont été données pour un total de 135 apprenants dont :

- Initiation fromagerie (cycle de 5 demi-jours) et spécialisation fromagerie (cycle de 4 demi-jours) pour un total de 58 personnes ;
- Valorisation du lait en glace (cycle de 5 demi-jours) : 32 personnes ;
- Fabrication du beurre (cycles de 2 demi-jours) : 25 personnes.

En 2024, c'est 31 apprenants pour le premier semestre de l'année qui sont venus en formation.

L'accompagnement technologique laitier a pour but d'aider les bénéficiaires à apporter un maximum de valeur ajoutée au lait qu'ils produisent ou qu'ils achètent, via la transformation.

Dans le cadre de la quatrième mission du pôle fromager, l'atelier peut également être mis à disposition de producteurs débutants pour leur permettre de se faire la main et de tester leurs recettes et ce, avant de se lancer dans leur propre projet de diversification par une activité fromagère. En 2023, cette activité a représenté 13 journées de location.

Tout au long de l'année, l'équipe a également eu l'occasion, lors d'événements, de sensibiliser des producteurs ou des transformateurs sur la possibilité de valoriser le lait au sein même de l'exploitation agricole. Par ailleurs, d'autres publics ont été sensibilisés sur la transformation du lait en produits laitiers fermiers et leur commercialisation en circuit court. Il n'est pas rare, par exemple, que des groupes d'enfants participent à une animation sur la transformation laitière, ou que cette animation soit organisée dans le cadre de teambuildings pour adultes.

Projet porté par Hainaut Analyses

Cellule Légioconsult

Durant ces dernières années, Hainaut Analyses a effectué des campagnes de prélèvements et d'analyses de Légionnelles dans les installations sanitaires des établissements provinciaux. Les résultats ont montré que la contamination par des légionnelles est assez fréquente, notamment en raison de la vétusté des installations.

La Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen relative à la qualité des eaux prévoit l'obligation d'analyse des légionnelles dans les installations des eaux sanitaires, pour les établissements accueillant du public. Outre l'analyse régulière des eaux, elle mentionne également la nécessité pour ces établissements de disposer d'un plan de gestion pour lutter contre cette problématique.

La problématique de la contamination par la légionnelle dans les institutions provinciales est donc un sujet préoccupant. Aussi, Hainaut Analyses, HGP et le SIPPT se sont associés depuis 2022 pour établir des plans de gestion du risque de prolifération de la légionnelle dans les bâtiments provinciaux.

C'est ainsi qu'après une période de formation spécifique du personnel, un plan de gestion a été établi pour 4 institutions et que 10 autres sont en cours d'élaboration. Le projet vise à répondre préventivement aux obligations de la directive européenne bien que celle-ci n'ait pas encore été transposée dans le droit wallon.

3.6. Services financiers

Faire face aux enjeux financiers d'une institution publique telle que la Province de Hainaut nécessite de pouvoir compter sur une équipe professionnelle et motivée, mais également sur des outils performants.

En matière d'outil, l'utilisation d'un système comptable à la fois fiable et intuitif est essentielle.

Le logiciel actuellement utilisé ne répondant plus à ces deux exigences fondamentales, il a été décidé en 2023 de lancer une démarche pour « *l'implémentation, l'hébergement et le support à l'exploitation d'une solution intégrée de gestion budgétaire, comptable et financière* ».

Une telle démarche est bien plus qu'une simple acquisition. C'est un projet stratégique impliquant toutes les parties prenantes qui nécessite de relever de manière exhaustive les besoins sur tout le périmètre provincial, mais aussi de revoir certaines procédures qui, au fil du temps, se sont parfois complexifiées. Sa mise en place induira donc inévitablement une remise en question de processus au sein des services financiers et des institutions/régies, tout en gardant à l'esprit qu'il convient de garantir le respect des législations et d'assurer une souplesse de fonctionnement pour les acteurs de terrain.

Les procédures de marchés publics ayant été réalisées en 2024, l'implémentation du nouveau système comptable débutera en 2025.

Toujours en matière d'outils performants, le système d'inventaire se modernise. Le logiciel GIP (Gestion de l'Inventaire Provincial) qui existait depuis 2007 a été complètement revu. En effet, l'utilisateur utilisait depuis lors un PDA, matériel qui devient aujourd'hui désuet. Désormais, l'utilisation d'un smartphone permet la synchronisation via le réseau wifi ou la 4G dès la sortie du local dont l'inventaire a été fait. Il permet aussi de scanner le matériel informatique ou mobilier via un QR-Code, ce qui est une nouveauté par rapport à l'ancien code-barres. Tout cela représente un gain de temps énorme pour ce travail fastidieux qui constitue une obligation légale du Directeur financier.

3.7. Service Communication

Le Service de Communication de la Province de Hainaut, c'est une équipe d'agents aux profils divers dont la devise est « l'illustration de vos actions ».

Pensé collectivement, ce slogan exprime une double conviction : le Service de Communication agit en appui des institutions pour mieux faire connaître leurs actions quotidiennes auprès du citoyen mais aussi en interne pour renforcer le sentiment d'appartenance.

C'est la valeur ajoutée que la « Com » a l'ambition d'apporter à une Province, souvent sujette à des préjugés et dont les services sont bien connus sans toutefois être correctement identifiés.

Pour y parvenir, le Service de Communication s'appuie sur les réseaux sociaux et les médias de proximité. Il organise la communication interne de l'Institution autour du label « Mad(e) In Hainaut » et apporte son soutien aux services provinciaux désireux de se doter d'outils de visibilité.

Animé par une vocation transversale, le Service de Communication coordonne un réseau de relais présents au sein des principaux départements de la Province.

Objectif : offrir à chacun la possibilité de communiquer sur ses projets mais sans négliger une indispensable signature provinciale.

Outre ses missions quotidiennes que sont le suivi de l'actualité, les relations avec les médias, la gestion des réseaux sociaux et leur alimentation en informations écrites et audio-visuelles, la production d'une émission de télévision hebdomadaire, le service s'est particulièrement mobilisé autour de trois objectifs.

i. Une nouvelle identité visuelle

Le chantier principal du Service de Communication en 2024 est l'évolution de la signature graphique de l'Institution. Avec l'aval des autorités et en se basant sur une consultance extérieure, l'équipe a finalisé en se basant sur ses propres ressources une nouvelle version du logo provincial.

Une évolution, pas une révolution puisque l'oiseau, emblème de l'Institution hainuyère, demeure. Mais il a subi un lifting important pour rendre l'image provinciale plus humaine, moderne et dynamique.

Ce travail considérable s'inscrit dans une révision de la charte graphique provinciale : nouvelles typographies, nouvelles couleurs de base et introduction du concept d'écoconception, impliquant le recours à des mises en page plus sobres, l'utilisation de techniques moins gourmandes en encre.

Ces changements graphiques ont été en septembre, prétexte à une campagne de communication visant à montrer que la Province de Hainaut évolue... et son image aussi. Cette campagne a notamment été conçue au travers de capsules vidéos pour lesquelles des agents provinciaux ont prêté leur concours.

ii. Un site web profondément revu

Fruit d'une collaboration exemplaire entre la DGSi et le Service de Communication, un site officiel plus dynamique et fonctionnel est mis en ligne en septembre !

Simplicité dans la navigation et ergonomie, compatibilité totale avec les appareils mobiles, liens avec les réseaux sociaux : www.hainaut.be s'inspire des sites web des plus grandes villes.

Il offre une lecture plus rapide de l'actualité provinciale (en textes et en vidéos) et une visibilité plus grande des politiques que nous menons, en renvoyant – en sa qualité de portail – vers les sites de nos services et projets.

Hainaut.be est aussi l'espace de présentation des autorités politiques : il contient l'ensemble des pièces officielles du Conseil provincial ainsi que les documents qu'impose le Code de la Démocratie Locale. Le citoyen peut y retrouver l'organigramme global de notre administration. Résolument interactif, il propose des formulaires en ligne pour introduire une candidature spontanée ou une réclamation.

iii. Un intranet en évolution constante

L'intranet complètement revu avec le concours de la DGSi fait l'objet d'un suivi permanent de la part du Service de Communication.

Pensé comme un réseau social d'entreprise, il est à la fois un espace d'informations (doté d'un fil d'actualité), un outil de travail et un cadre d'échanges entre agents ou entre institutions.

Outre les applications et les circulaires nécessaires au travail quotidien, l'intranet favorise la création de groupes et pages dédiés à des thématiques spécifiques. On note aussi la présence d'espaces dédiés au mess, aux bons plans du personnel, au partage temporaire de personnel volontaire, etc.

Chaque institution disposant d'une page propre a par ailleurs la capacité d'y déployer son organigramme et de le tenir à jour.

Les statistiques démontrent également que la page d'accueil et le fil d'actualité sont bien suivis. Des groupes de socialisation comme le groupe « Petites annonces » ont pour objectif d'attirer les collègues sur le réseau mais également de renforcer les liens.

Les enseignants n'ayant pas tous accès à l'outil, le Service de Communication publie sur les e-campus de l'enseignement des articles susceptibles d'intéresser les profs et de renforcer leur sentiment d'appartenance.

3.8. Hainaut Gestion du Patrimoine

i. Rationalisation du Patrimoine

Depuis 2008, HGP a traversé plusieurs « ères » de gestion et de rationalisation pour lesquelles les consignes étaient variables. S'ajoutent à ces visions portées par les Autorités Provinciales les multiples crises mondiales vécues qui nous mettent dos au mur et dans l'obligation d'agir.

Nous atteignons, en 2024, près d'un million de m² alors que, suivant les constats de HGP et la note au Collège Provincial du 22 septembre 2022 sur les enjeux patrimoniaux, le budget ordinaire alloué à HGP permet d'entretenir correctement un parc immobilier de 487 500 m².

Cette augmentation s'explique comme suit:

- Les dernières entrées dans le patrimoine sont des gros « pourvoyeurs » de m² ;
- À contrario, les ventes concernent de petits et moyens bâtiments ;
- De nouveaux bâtiments sont construits sans vente ou démolition en contrepartie ;
- Opérations blanches mais différées : certains gros projets (ex : Mirguet, Gazomètre, etc.) comptabilisent, pendant une longue période, un double recensement de m². En effet, en attendant que les nouveaux bâtiments soient opérationnels, les anciens sont toujours occupés (ex: Le Gazomètre - achat en 2016, mise en vente de bâtiments fin 2024-début 2025 ; on ne verra l'impact de cette diminution que vers 2026 au plus tôt) ;

- Des reprises d'enseignement avec les locaux ou l'ouverture de nouvelles sections ont eu lieu et ont parfois nécessité des prises de locations de locaux supplémentaires ;
- Pendant une période, en vue d'alléger le budget ordinaire, nous avons réduit les locations au profit d'acquisitions ;
- La conformité des normes d'encadrement scolaire/AVIQ a été atteinte par la construction de bâtiments (ex : salles de sports, ateliers techniques, internats, etc.).

Le point de convergence entre les enjeux environnementaux, les crédits disponibles et les objectifs des institutions provinciales est assez difficile à faire correspondre.

La prise de conscience devra être collective pour atteindre les objectifs de chacun.

Au niveau de l'infrastructure, HGP se focalise sur les aspects « bâtiments » décrits dans l'axe 2.

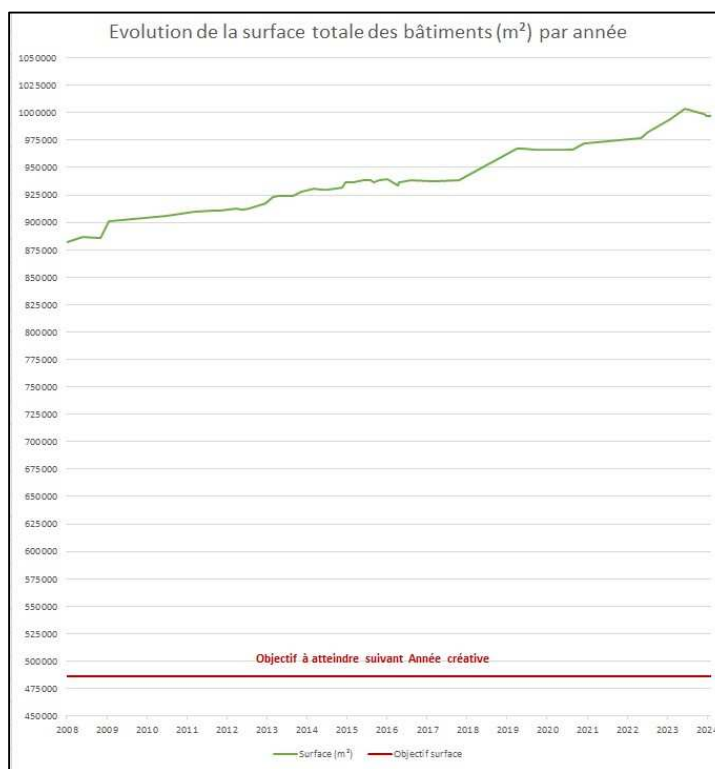


Figure 1 : Annexe 1 - Evolution du Patrimoine (surfaces vs objectifs)

ii. Enjeux, Stratégie Immobilière et PEB 2030

Outre la gestion courante du patrimoine existant, définie dans l'axe 3, il est primordial de finaliser la mise en place de la Stratégie Immobilière Globale.

Au niveau de HGP, les conclusions sur les aspects « bâtiments » seront bientôt rendues.

Une réflexion sur la gestion de l'espace extérieur et de la biodiversité est également en cours et fera partie intégrante de la contrainte positive de création des espaces intérieurs et extérieurs de demain.

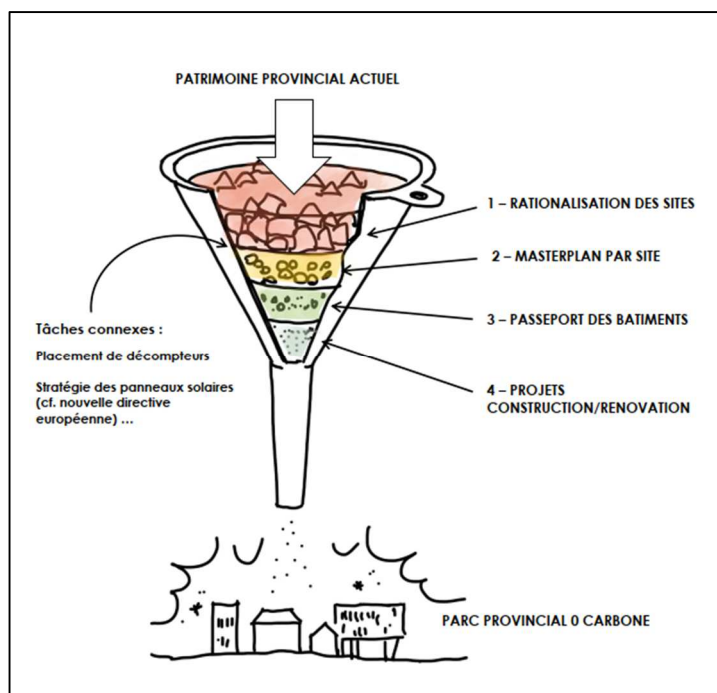


Figure 2 : Annexe 2 – SIG – Méthodologie générale

Mais, cette stratégie dépasse le strict cadre de l'infrastructure et des abords, la manière dont l'activité sera développée à l'avenir devra également évoluer. Cette (r)évolution se fera par une collaboration active entre les acteurs de l'Activité Provinciale et les services d'appui.

Il est important de noter que chaque projet dans lequel la Province de Hainaut va s'engager risque de dépasser les crédits mis à disposition (ex : la Vigie, le Bloc F de Marcinelle, l'obligation de poser des panneaux photovoltaïques, etc.).

En effet, depuis 2010, le coût de la construction en Belgique (et en Europe) a connu une augmentation significative. L'indice ABEX, qui suit l'évolution des coûts de construction, a subi une augmentation d'environ 56 % depuis 2010 et, entre 2020 et 2023, a fait un bond de 22% (Covid, pénuries matériaux, ...).

Cette explosion des prix est encore plus significative pour les dossiers traités par HGP, vu la politique de construction que le service va devoir mener en adéquation et en anticipation des futurs objectifs européens à atteindre : 0 carbone, bâtiments Q-zen voire passifs, autonomie énergétique en chauffage, ventilation, éclairage, production d'eau chaude sanitaire pour répondre aux exigences PEB maximales, etc. qui seront, à court terme, la norme.

Aussi, les normes de qualité de l'air (CO₂) sont de plus en plus strictes suite à la crise sanitaire. Il en est de même pour les exigences de détection incendie.

Enfin, l'installation de PPV (panneaux photovoltaïques) et de décompteurs permet une gestion énergétique accrue, qui attend la réglementation en matière de Communautés d'énergie pour l'optimisation des productions.

À titre d'exemple, il est intéressant de comparer les coûts de deux projets de programmes relativement similaires (enseignement) et séparés dans le temps d'une dizaine d'années :

- La construction de classes et auditoire sur le site de la Cité G. Point à Tournai (prix 2015) ;
- La construction d'un ensemble scolaire sur le site de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre (prix 2023).

	Type	Année prix	Indice ABEX	prix TVAC	prix / m2
Condorcet Tournai	enseignement	2015	744,00	2.364.493,99	1.252,64
Samaritaine M-s-S	enseignement	2023	1.032,00	13.031.137,72	2.264,32

En 8 ans, l'évolution du coût/m2 constatée est en moyenne de 180 %, ce qui est largement supérieur à ce qu'elle aurait dû être suivant l'indice ABEX (140 %).

iii. Continuer à assumer le suivi du patrimoine existant

Le cap à tenir, pour la construction de nouveaux bâtiments et les rénovations lourdes, est clair. Les crédits extraordinaires dédiés à ces projets (même s'ils doivent faire l'objet d'arbitrages au vu des coûts totaux et de l'impact sur la charge d'emprunt provinciale), ont pu exceptionnellement obtenir des investissements complémentaires non négligeables.

L'enveloppe de base s'élève à 10.000.000 €, répartie comme suit :

- 2 x 1.800.000 € pour les districts de WAPI et Centre Thudinie ;
- 2 x 2.700.000 € pour les districts de MONS et CHARLEROI ;
- 1 x 1.000.000 € constituant les crédits du Patrimoine Provincial, non attribués et visant à pallier tout imprévu.

Durant la période 2008-2024, cette allocation de base s'est vue augmenter de manière non linéaire par des apports financiers supplémentaires, issus par exemple :

- De subsides (Plan Triennal, Infrasports, UREBA, UREBA Exceptionnel, AWAP, PRR, Fonds des Bâtiments Scolaire, etc.) ;
- De réinscription de crédits non utilisés de l'exercice précédent résultant de bons résultats à l'ouverture des offres ou de l'impossibilité d'attribuer les marchés avant la clôture budgétaire annuelle ;
- D'un apport de crédits exceptionnels dans le cadre de l'exécution de travaux de sécurité, mise en conformité, économies d'énergie (de 2020 à 2024) ;
- Ou pour des dossiers faisant l'objet de projets de législature.

Il est à noter que, à partir de 2025, l'enveloppe sera limitée, à priori, à 13 millions d'euros annuels pour les travaux à réaliser dans les bâtiments et les abords.

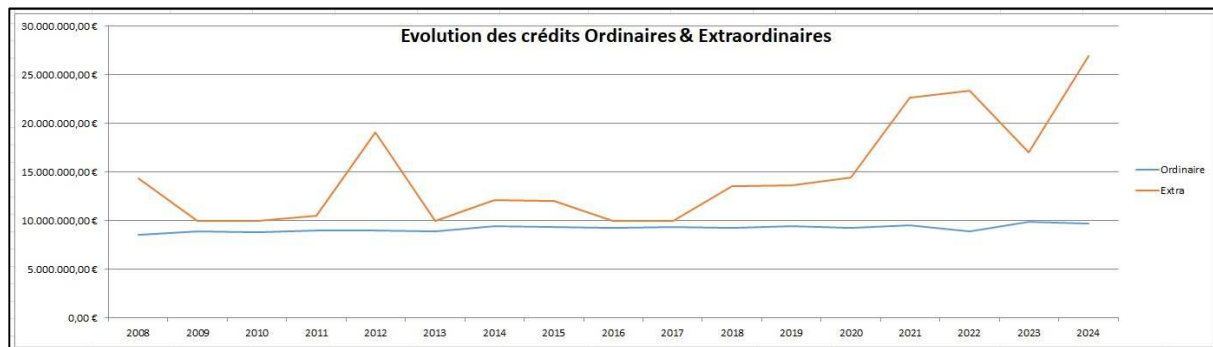


Figure 3 : Annexe 4 - Evolution des crédits ordinaires et extraordinaires

Par contre, il n'en est pas de même pour le patrimoine existant qui **doit** être entretenu et maintenu aux normes (incendie, agréments, PEB, etc.) sur les crédits ordinaires provinciaux.

En effet, toute la réflexion posée dans l'axe 2, au niveau de l'augmentation des prix, vaut pour les prestations/travaux à réaliser sur le patrimoine existant.

Malgré ces difficultés budgétaires, HGP tente de maintenir une qualité de locaux « acceptable » mais il est à noter que, en août 2024, 90% du budget ordinaire est consommé et que le solde sera affecté uniquement aux urgences.

Si la Stratégie Immobilière n'atteint pas ses objectifs visant à la diminution de la surface à entretenir ou à sa rationalisation dans de l'infrastructure moins coûteuse en consommations et entretiens, ce « overshoot day » des crédits disponibles se fera de plus en plus tôt dans l'année.

Cet axe de pure « Gestion » du Patrimoine est fondamental pour le maintien des activités provinciales.

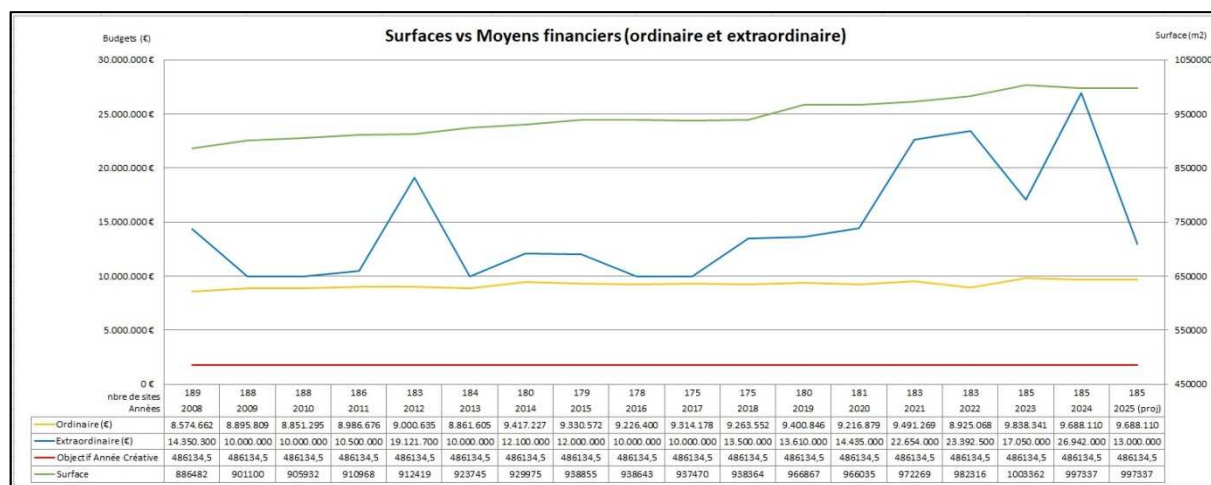


Figure 4 : Annexe 6 – Surfaces vs moyens financiers

3.9. Inspection Générale des Ressources Humaines

i. Révision des cadres des institutions provinciales

En mars 2023, le Collège a validé un plan de révision des cadres des institutions prévoyant leur fusion, dans une logique de « pôle de compétences », permettant à terme d'en réduire le nombre et de tendre progressivement vers un cadre unique.

Le cadre unique pratiqué de longue date par certaines provinces présente en effet de nombreux avantages :

- Une plus grande souplesse de fonctionnement : puisqu'il facilite les mobilités entre structures qui le composent ;
- Une simplification administrative : dans la mesure où les basculements d'emplois d'un secteur d'activités à un autre au sein du cadre unique ne doivent plus être soumis à la tutelle ;
- Une gestion plus dynamique des carrières : en phase avec les aspirations des jeunes générations qui attendent de la « souplesse » de l'employeur. La perspective de pouvoir explorer différents secteurs d'activité au cours de leur carrière peut constituer un élément favorable à la rétention des talents ;
- De plus grandes opportunités de carrière au personnel : puisque dans le cadre d'appels à promotion, tous les agents dans les conditions, à l'échelle du cadre global, seront consultés.

La révision des cadres doit aussi conduire à une réflexion sur l'évolution des métiers et compétences attendues pour faire face aux défis de l'Institution. Les mutualisations et synergies entre institutions composant le cadre fusionné doivent être encouragées.

La digitalisation de l'administration et le travail en cours visant à « normer » les effectifs nécessaires à l'accomplissement de certaines tâches doivent permettre la réalisation d'économies d'échelle.

Un premier travail de révision a été réalisé sur le cadre des services transversaux stratégiques permettant une économie globale de 90 emplois. La démarche va se poursuivre pour les autres institutions selon une programmation étalée sur plusieurs années.

Avant la poursuite des travaux, et suite à l'adoption par le Gouvernement wallon de la réforme de la fonction publique locale, un travail important doit être réalisé avant le 31/12/2025, à savoir l'intégration des contractuels (CDI) dans tous les cadres. L'IGRH va, dans les meilleurs délais, réaliser ce travail afin de ne pas retarder le calendrier de fusion des cadres validé par le Collège.

ii. Digitalisation de l'administration

Depuis de nombreuses années, l'IGRH a entamé un projet de digitalisation de ces processus afin d'accroître l'efficacité de son fonctionnement dans un monde en perpétuelle évolution dans lequel tant le personnel que la ligne hiérarchique sont en attente de simplification administrative.

Cette transformation vise l'automatisation de certains processus administratifs, la mise en place de « workflows », circuits de gestion et de validation de certaines opérations (recrutement, gestion des collaborateurs occasionnels, de l'évaluation, des congés), la dématérialisation des données ou encore la mise à disposition de documents en ligne (fiche de paie, compte individuel, etc.).

Nous sommes convaincus que faciliter l'accès aux informations, améliorer la fluidité des communications entre services, diminuer les temps de transmission, de traitement et de réponse aux demandes, favoriser de nouvelles organisations du travail, comme le télétravail, sont des éléments essentiels pour le bien-être et la motivation des collaborateurs et de leur ligne hiérarchique.

Pour les gestionnaires RH, l'automatisation de tâches administratives chronophages permet inmanquablement de se dégager du temps pour se concentrer sur des missions à plus haute valeur ajoutée, notamment sur le cœur de métier qu'est la gestion des ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois et compétences, fidélisation des employés, management, etc.).

Les nombreux avantages observés en terme gain de temps et d'efficacité nous invitent à aller plus loin dans la poursuite de la démarche. Pour ce faire, l'IGRH, en partenariat avec la direction financière et la DGSI, a lancé un marché en vue de l'acquisition d'un SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines) permettant une gestion intégrée de l'ensemble des processus RH, de la gestion des carrières et de la paie (« hard HR ») à ce que l'on appelle dans le jargon le « soft RH », à savoir la gestion des recrutements, compétences, mobilités, évaluations) et permettant du reporting.

La solution HR9 (SOPRA) actuellement utilisée a nécessité, pour répondre aux besoins de l'administration, la réalisation par la DGSI de nombreux modules satellites développés en différents langages informatiques non-intégrés.

Pour assurer la pérennité et la modernité d'une solution en phase avec les attentes de terrain, la volonté est donc de trouver un outil de gestion intégré, évolutif, convivial, fiable tout en garantissant son interopérabilité avec d'autres outils (comptables, gestion de la formation, gestion des décisions de l'autorité (laDelib).

Pour accompagner cette transformation, un soin particulier sera porté dans le projet à la gestion du changement. L'implication des collaborateurs et acteurs de terrain a été souhaitée, dès le démarrage du projet, et une attention particulière sera portée à la communication vers les parties prenantes à tous les stades de développement du projet, ainsi qu'à la formation des utilisateurs.

iii. Mise en œuvre de la Réforme de la fonction publique locale

Le 14 mars 2024, le Gouvernement wallon a voté le décret modifiant le code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la fonction publique locale (publication au M.B. le 7/6/24).

Par la circulaire datée du 26/4/24, le Ministre des pouvoirs locaux a formulé des recommandations quant à l'application du CDLD modifié.

Pour rappel, l'objectif de la réforme est d'intégrer, dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation, un dispositif de droits et obligations uniforme pour tous les pouvoirs locaux en matière de fonction publique.

Le décret est entré en application le 1/7/24, les dispositions statutaires contraires au décret sont abrogées. Le cadre et le statut général du personnel devront être mis en conformité avec le décret au plus tard le 31/12/25.

L'intégration des agents contractuels dans le cadre a été évoquée supra. En ce qui concerne la mise en conformité du statut, bon nombres des principes qui deviennent à présent contraignants pour les pouvoirs locaux sont d'ores et déjà appliqués de longue date au sein de notre Institution. Les modifications du statut ne devraient donc pas révolutionner le fonctionnement en place.

Depuis plus de 20 ans, chaque membre du personnel dispose d'une description de fonction qui lui est propre. Il conviendra d'en adapter le contenu pour coller avec les prescrit régional (renseigner aussi les compétences utiles à la fonction) et réaliser un travail de collationnement pour aboutir à des descriptions de fonction par métier de l'administration. L'évaluation du personnel est un acte bien ancré dans nos pratiques et l'évolution du dispositif préconisé par le décret correspond à nos attentes exprimées de longue date (fin du système des points, nouveau modèle de grille). La maturité de la démarche au sein de notre institution a d'ailleurs permis la digitalisation récente et complète du processus « évaluation » à la satisfaction de tous les acteurs.

Le contenu du statut du personnel (modalité de recrutement, carrière, congés, discipline, rémunération, etc.), est désormais contraint par le CDLD et est le résultat d'une fusion entre le statut et le règlement pécuniaire. Pour rappel, afin d'anticiper la réforme, un important toilettage du statut a été opéré en ce sens. Le corpus de règles y défini, rassemblé dans un texte unique, correspond à nos nouvelles obligations légales. Ce travail constitue une base solide pour intégrer les éventuelles adaptations subséquentes à la réforme.

La comparaison des titres et mérites dans le cadre d'une nomination ou l'organisation d'épreuves de sélection, de recrutement ou promotion ne constitue pas une nouveauté pour nous. Ces processus sont organisés avec toute la rigueur nécessaire, de longue date. De même que l'organisation d'une politique de mobilité au sein de l'institution.

L'ouverture de la promotion aux contractuels en cas d'absence de candidats est, par contre, une nouveauté à intégrer.

Enfin, la circulaire ministérielle prévoit une refonte complète des carrières RGB. Des propositions de révision des conditions d'évolution ou de promotion sont suggérées aux pouvoirs locaux tout en laissant « la liberté à chacun de veiller à ne pas compromettre son équilibre budgétaire en mettant en œuvre la réforme ».

Le coût de l'éventuelle mise en œuvre des mesures dans le contexte budgétaire bien connu de la Province est à l'étude. Il est par ailleurs à noter qu'un phasage pour leur mise en œuvre est toléré.

3.10. Service Interne de Prévention et de Protection au Travail

Le code du bien-être au travail impose à tout employeur d'être responsable de l'approche planifiée et structurée de la prévention et introduit pour ce faire le Système Dynamique de Gestion des Risques (SDGR).

Le SDGR trouve son expression dans un Plan Global de Prévention qui est rédigé par le Directeur général provincial, en concertation avec la ligne hiérarchique et les services pour la prévention et la protection au travail. Il est établi pour une durée de cinq ans (PGP 2022 – 2026).

Afin de mettre ce dernier en œuvre, l'employeur établit, en concertation avec les membres de la ligne hiérarchique et les Services de Prévention et de Protection au travail, un Plan d'Action Annuel (PAA) visant à promouvoir le bien-être au travail pour l'exercice de l'année suivante.

Le contexte de travail des agents provinciaux est en pleine évolution et il est impacté par des réalités budgétaires de plus en plus contraignantes. Maintenir une motivation dans un tel contexte n'est pas une mince affaire.

Un des facteurs qui influe le plus la satisfaction au travail, on le sait, reste la qualité des relations notamment avec la ligne hiérarchique. Toutefois, cette dernière est régulièrement confrontée à devoir gérer des situations liées aux risques psychosociaux, situations relativement complexes à manager.

Le département psychosocial du SIPPT est présent pour conseiller toute ligne hiérarchique qui le souhaite, il va également mettre en place, en collaboration avec la DGEH, une formation pour les responsables de ce secteur afin de les aider à mieux appréhender les situations psychosociales auxquels ils sont confrontés (gestion de conflits, burnout, incident critiques, etc.).

Au niveau du département sécurité, nous tenons à mettre en évidence la mise en place d'ateliers « création de fiches de sécurité simplifiées » en ce qui concerne l'utilisation des produits dangereux, et ce afin de répondre aux demandes des travailleurs, de leurs lignes hiérarchiques et des directions de nos institutions. Il a pour but d'aider les agents concernés à lire et comprendre une fiche de sécurité, à pouvoir rédiger la fiche simplifiée et à donner les informations pertinentes quant à l'utilisation de ces substances dangereuses.

En collaboration avec l'IGRH, afin de parfaire cet atelier et son contenu, des groupes tests seront composés de brigadiers, de contremaîtres et de responsables à dater du mois d'octobre 2024. Une fois la phase pilote terminée, l'atelier sera proposé à l'IPFH, un prérequis sera exigé à savoir le suivi d'une formation déjà existante dans le catalogue : « Manipuler, utiliser et stocker les substances dangereuses en toute sécurité ».

3.11. Direction Générale des Systèmes de l'Information

En tant que référent dans un domaine de compétences spécifiques, la Direction Générale des Systèmes d'Information (DGSI) joue un rôle fondamental dans le bon fonctionnement d'une très grosse institution publique telle que la Province de Hainaut. Elle assure, en collaboration étroite avec son partenaire privilégié l'asbl CIH, un soutien technique indispensable à la performance et à l'efficacité de l'ensemble des activités. Un partenariat avec un objectif commun : mettre tout en œuvre pour répondre au mieux aux demandes des utilisateurs selon une logique d'amélioration continue visant la pleine satisfaction des usagers.

i. Un matériel de qualité supporté par un service technique réactif et disponible :

À ce jour, le parc informatique est composé de pratiquement 3800 ordinateurs fixes ou portables, de quasiment 300 serveurs, de plus de 600 photocopieurs multifonctions et de 200 UPS (appareil qui assure l'alimentation électrique en cas de coupure de courant). Toutes ces machines intègrent aussi de très nombreux programmes informatiques en lien avec les activités des agents. Au quotidien, les techniciens des services informatiques interviennent au sein de 125 sites provinciaux.

Il convient de mettre en valeur l'apport essentiel d'un service technique dans le quotidien des agents provinciaux. Aujourd'hui, 1/5 du parc informatique est remplacé chaque année. Ce renouvellement se réalise dans le cadre d'un projet de gestion centralisée des achats de matériel informatique, mais également de son déclassement. Rappelons aussi que le matériel déclassé est recyclé en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, soit en le proposant aux écoles via une application « Réuseit » développée en interne, soit en acheminant le matériel totalement hors service vers le partenaire « Out of Use » qui le valorise au profit de projets Natagora. Il y a 2 ans, c'est la réserve naturelle du Grand Rieu à Terte qui avait profité de ces investissements. Les activités du service technique sont notamment organisées au départ d'un helpdesk et d'une helpline. Chaque demande des utilisateurs est intégrée dans un logiciel de gestion des tickets ou de suivi des incidents. En fonction de la nature de la demande, celle-ci peut être traitée à distance ou via le passage d'un technicien sur site. En 2023, toutes équipes techniques confondues, ce sont plus de 14100 interventions qui ont été effectuées. Sur le 1^{er} semestre 2024, il y en a déjà plus de 7000.

ii. Application de gestion de la carrière du personnel enseignant subventionné :

La DGSI développe et maintient de nombreuses applications au bénéfice des institutions provinciales. Parmi celles-ci, notons l'application de gestion de la carrière du personnel enseignant subventionné qui est actuellement assurée par la solution logicielle HR1 (HR400), complétée par divers modules satellites.

Cet environnement est hébergé sur une machine IBM iSeries vieillissante dont la DGSI envisage de se séparer.

Hainaut Enseignement, face à l'obsolescence de la solution actuelle, a lancé un vaste projet de modernisation. L'objectif étant de remplacer le système existant.

Après une étude des offres du marché, Hainaut Enseignement a opté pour le développement d'une application « sur mesure » plus performante et adaptée aux besoins spécifiques du personnel enseignant subventionné.

Ce logiciel, dont la réalisation a été confiée à la DGSI, couvrira l'ensemble des fonctionnalités de l'application actuelle :

- Gestion du réglementaire ;
- Gestion du signalétique ;
- Gestion des grilles horaires ;
- Gestion des structures ;
- Gestion des désignations-nominations ;
- Gestion des attributions ;
- Gestion des évènements ;
- Gestion des mises en disponibilité et réaffectation ;
- Gestion des emplois vacants, des candidatures et des changements d'affectations ;
- Gestion des maladies et absences ;
- Gestion des documents 12 ;
- Génération des arrêtés ;
- Gestion du cadre réel d'emploi ;
- Gestion des candidatures prioritaires.

Par ailleurs, l'application s'intégrera de manière transparente à l'écosystème informatique existant, en échangeant des données avec d'autres applications comme eCampus, GPS (Gestion de la promotion sociale), Pendore (gestion de la haute école) et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd'hui, les cinq premiers modules sont déjà disponibles pour des tests en conditions réelles.

À terme, ce projet ambitieux, dont la mise en production est planifiée pour septembre 2025, dotera Hainaut Enseignement d'un outil performant, pérenne et adapté à ses besoins spécifiques, tout en améliorant l'efficacité et la qualité des services rendus au personnel enseignant.

iii. Projet d'externalisation du serveur IBM iSeries :

La Province de Hainaut dispose d'un environnement de type IBM iSeries, hébergeant des applications et bases de données stratégiques et essentielles au bon fonctionnement de ses services/institutions. Parmi celles-ci, nous y retrouvons le logiciel de comptabilité provinciale (SAP), les environnements de messagerie et applicatifs Lotus (HCL Notes), l'application « enseignements » (gestion de la carrière du personnel enseignant subventionné), ou encore des bases de données utilisées par le service logement, l'IPFH ou autres.

L'environnement IBM iSeries provincial représente aujourd'hui une gestion de dette technologique compte tenu de son obsolescence d'une part, mais également en raison de la perte de maîtrise interne suite au départ (en 2022) du seul agent en charge de sa gestion opérationnelle.

Compte tenu du risque majeur que cela représente pour le bon fonctionnement des services provinciaux, la DGSi a initié cette année un projet de migration de cet environnement IBM iSeries vers une solution de type « cloud privé ».

Les objectifs sont multiples à savoir :

- L'externalisation de l'hébergement de ce serveur (celui-ci ne sera plus dans les salles serveurs de la DGSi mais chez un prestataire de service externe) ;
- La mise à jour du logiciel AS400 dans une version actualisée et bénéficiant d'un service de maintenance ;
- L'externalisation de la gestion opérationnelle du serveur IBM iSeries ;
- L'assurance de retrouver un environnement sécurisé pour le logiciel de comptabilité provinciale.

Ce projet s'accompagne également d'autres migrations, telles que les applications de messagerie et HCL Notes vers des serveurs de type Windows (maîtrisés par la DGSi), la réécriture du logiciel « enseignements », la sortie de l'environnement IBM iSeries des données du logiciel de gestion des crédits logements, etc.

Ce projet en est actuellement au stade final de la validation technique de migration du serveur IBM iSeries, et de la restauration et mise à jour de logiciel de comptabilité SAP sur ce nouveau serveur externalisé. Les tests réalisés à ce jour sont concluants. En cas de succès, la DGSi engagera les démarches en vue migrer définitivement son environnement IBM iSeries et permettre l'utilisation du logiciel de comptabilité provinciale SAP dans un environnement externalisé de type « cloud privé ». Notre objectif étant que cette étape soit finalisée au plus vite et avant fin de cette année. D'autre part, la migration des environnements de messagerie et applicatifs Lotus (HCL Notes) est aujourd'hui terminée. Finalement, la migration/réécriture des autres applicatifs et base de données hébergées sur IBM iSeries se poursuit avec pour objectif la finalisation de cette dernière phase fin 2025.

Finalement, la Direction Générale des Systèmes d'Information a pour ambition de renforcer son positionnement comme pilier du bon fonctionnement de l'institution provinciale, non seulement en garantissant un support constant et une gestion responsable des équipements mais aussi en assurant un environnement de travail performant et moderne.

3.12. Audit Interne Provincial

En 2009, la Province de Hainaut s'est dotée d'une fonction d'audit interne, composée d'un Comité d'audit, composé de 6 membres indépendants (3 provinciaux et 3 non-provinciaux), ainsi que d'une direction opérationnelle, l'Audit interne provincial (AiP), bras armé en charge de la réalisation des missions.

La fonction d'audit interne a pour mission de renforcer la capacité de l'organisation à créer de la valeur et à œuvrer pour sa protection et sa pérennité, en fournissant aux Autorités provinciales et aux directions/inspections générales une assurance, un conseil, un éclairage et une prospective indépendants, objectifs et fondés sur les risques.

Elle vient en appui des composantes de l'organisation provinciale et vise à contribuer à:

- L'atteinte de ses objectifs ;
- Ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ;
- Ses prises de décision et sa surveillance ;
- Sa réputation et sa crédibilité auprès de ses parties prenantes ;
- Sa capacité à servir l'intérêt général.

Son efficacité est assurée par :

- Une approche méthodologique et déontologique répondant aux standards de la profession : l'audit interne est réalisé dans l'intérêt général par des professionnels qualifiés, au regard des Normes internationales d'audit interne™ (les « Normes ») établies par l'Institute of Internal Auditors (IIA) ;
- Un rattachement adéquat, gage d'indépendance : le responsable de l'audit interne dépend hiérarchiquement du DGP et rend directement compte au Comité d'audit de la Province de Hainaut, dont les membres provinciaux et indépendants sont désignés par la Collège provincial, en début de législature ;
- L'engagement pris par les auditeurs internes à être libres de toute influence induite et leur engagement à effectuer des évaluations objectives.

Projets de l'AIP :

- i. Préparation du programme triennal des travaux d'audit (2025-2027) intégrant notamment parmi les thématiques prioritaires l'optimisation et la sécurisation des processus financiers, la maîtrise des risques liés à la digitalisation de l'administration, la cybersécurité et la durabilité ;
- ii. Installation d'un nouveau Comité d'audit pour la législature 2024-2030 ;
- iii. Intégration et mise en conformité de l'organisation de la Direction de l'Audit interne avec les nouvelles normes professionnelles IIA 2025.

3.13. Service Stratégie

i. ADN 4.0

Notre nouveau plan stratégique est sur les rails !!

Une méthodologie entièrement axée sur une simplification du reporting et une mesure au plus proche du terrain est en test actuellement auprès du Comité de Management. C'est la démarche de Maîtrise interne qui est la clé de voûte de tout ce plan. Les grands axes stratégiques provinciaux seront revus et redéfinis sur base de la nouvelle Déclaration de Politique Provinciale. Le personnel sera également partie prenante

dans la définition des valeurs que nous voulons tous porter collectivement au bénéfice du citoyen.

La sortie de ce plan est prévue pour juin 2025.

ii. Objectif 2025 de Maîtrise interne

L'objectif de maîtrise interne fixé pour 2025 est de réaliser une cartographie des risques stratégiques de la Province de Hainaut. Pour ce faire, la Cellule de Maîtrise Interne accompagnera l'ensemble des directions des institutions provinciales dans l'analyse de leurs risques stratégiques et veillera à fournir à la Direction Générale Provinciale une vue globale des risques ainsi identifiés. Afin d'apporter toujours plus de visibilité et de lisibilité des résultats obtenus, la Cellule de Maîtrise Interne analysera la possibilité de recourir à une méthode de reporting adaptée et intégrée.

3.14. Tourisme

i. Redéfinition du rôle de la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut à la lumière de son institutionnalisation et du nouveau Code wallon du Tourisme

Par décisions du 14 octobre 2021 et du 30 juin 2022, le Collège provincial a opté pour le maintien des activités de l'ASBL Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut (FTPH) au travers d'une provincialisation de celles-ci.

En conséquence, l'Assemblée générale du 11 avril 2024 a voté la mise en liquidation de ladite ASBL.

Parallèlement, l'institution touristique a fonctionnellement été intégrée au pôle Hainaut Développement Territorial en date du 1^{er} juillet 2024, favorisant ainsi une interaction avec le département économique provincial et ce, sur plusieurs thématiques :

- Le tourisme d'affaires – MICE (Mise en réseau des prestataires et Promotion du secteur) ;
- Le tourisme durable, comme facteur de développement économique territorial ;
- Le tourisme fluvestre (ex : professionnalisation et promotion de l'accueil auprès des producteurs locaux situés dans les fuseaux fluvestres) ;
- L'accès au tourisme pour les personnes à besoins spécifique (ex : professionnalisation et promotion de l'accueil des producteurs locaux), via intégration dans les programmations européennes idoines entre autres (ex : Interreg VI).

À noter que cette procédure d'institutionnalisation a impliqué une nouvelle demande de reconnaissance de la Fédération du Tourisme auprès du CGT : cette reconnaissance a été accordée sans réserve par le Commissariat général au Tourisme et a fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 2 juillet 2024.

En outre simultanément à cette reconnaissance, la révision du *Code wallon du Tourisme* dont la mise en application sera effective au 1^{er} janvier 2025, a nécessité la

mise en place d'un nouveau plan stratégique dont les principaux points de développement sont les suivants :

- *La structuration de produits transversaux :*
 - Tourisme d'affaires (MICE) ;
 - Tourisme durable (Réseau points-nœuds, tourisme fluvestre, accessibilité, etc.).
- *L'accompagnement des professionnels du tourisme :*
 - Dans le cadre de la politique régionale touristique de développement numérique ;
 - Dans le cadre du développement de la politique régionale touristique de promotion à l'accessibilité.
- *La communication sur les services rendus.*

ii. **Poursuite de l'intensification du développement de la diversité typologique des randonnées sur le territoire provincial, via perspectives de financement européen (Interreg VI - 2021-2027)**

1° – XTraVelMobility (FTPH = opérateur partenaire) /XTraVelTourism (FTPH = opérateur associé)

Le dossier XTraVelMobility promeut la mobilité à vélo sur les routes cyclables transfrontalières (pilotage: IDETA). Le dossier XTraVelTourism valorise l'expérience transfrontalière en vélotourisme (pilotage: Maison du tourisme Pays des Lacs).

Les objectifs généraux de ces projets restent :

- Développer de nouveaux réseaux points-nœuds + un système de gestion ;
- Créer ou étendre 5 routes thématiques (Route de l'Escaut, Route de la Mer à l'Ardenne, Route Vallonnée, Route de la Mémoire, EV3) ;
- Aménager des pistes cyclables et sécuriser des traversées et des carrefours ;
- Installation des aires de repos et des éco-compteurs ;
- Etudier la fréquentation, etc.

2° – HENRIETTE - Hainaut-Cambrésis, Espace Nature et Réseaux d'Itinérance. Entente pour un Tourisme Transfrontalier Ecoresponsable (pilote = Département du Nord ; co-pilote = la Province de Hainaut – Département Tourisme)

La thématique principale vise à rapprocher les démarches territoriales pour faire émerger la destination Hainaut Cambrésis transfrontalière, résiliente et durable, accessible aux habitants, excursionnistes et clientèles du Nord-Ouest européen.

Les objectifs généraux du projet restent :

- Établir une stratégie partagée des deux côtés de la frontière ;
- Mettre en récit les patrimoines communs ;
- Renforcer l'offre itinérante pédestre (extension du RPN pédestre du Parc naturel du Pays des Collines sur Silly, Enghien et Lessines, création du RPN des Plaines de l'Escaut en connexion avec le Parc naturel Scarpe-Escaut (F), création du RPN du Parc naturel des Hauts Pays en connexion avec le Parc naturel régional de l'Avesnois (F), implantation d'un RPN pédestre sur Sivry-Rance, etc.).

3° – Destination Terrils II – Promouvoir l’attractivité de l’arc minier franco-wallon à travers le déploiement d’une offre touristique et culturelle transfrontalière innovante, durable et inclusive autour de 15 terrils (pilote = Espace Environnement ASBL).

Les objectifs généraux de ce dossier restent de :

- Renforcer la qualité et la durabilité de l’itinérance et de l’accueil sur et entre les terrils ;
- Créer les conditions d’une expérience terrils accessible à tous, en ce compris les publics incapables de se rendre sur les sites ou d’en jouir pleinement ;
- Accompagner la professionnalisation des acteurs et ainsi générer une plus-value économique au cœur d’une région éprouvée ;
- Restaurer la fierté d’appartenance des habitants en leur donnant la capacité de participer à la transition de leur territoire.

iii. Mise en place d’une politique d’amélioration du site et de son fonctionnement via instauration d’un Plan d’Organisation des Secours et de la Surveillance – POSS – sur le site du Centre de délasserement de Claire-Fontaine (ASBL DES VOIES D’EAU DU HAINAUT)

Ce projet part d’un constat étonnant : au niveau de la sécurité et de la surveillance, la législation wallonne existante ne concerne que les piscines intérieures et extérieures.

Dans les conditions sectorielles liées au permis d’environnement (à renouveler pour 2025), la présence de sauveteurs brevetés est exigée pour les lieux précédemment cités, mais il n’existe aucune obligation de surveillance pour les zones de baignade officielles en Wallonie.

La décision d’imposer ou non une surveillance revient donc normalement au Bourgmestre de la commune où se situe la zone de baignade, ceci dans le cadre des compétences qui lui sont octroyées en vue du maintien de la sécurité et de la salubrité publique sur le territoire de sa commune. Néanmoins, force est de constater que la majorité des zones de baignade situées sur des plans d’eau wallons ne sont pas surveillées.

L’ASBL Voies d’Eau du Hainaut recrute depuis toujours, pour chaque saison balnéaire, des maîtres-nageurs afin d’assurer la sécurité et la surveillance de la zone de baignade du Centre de délasserement de Claire-Fontaine.

Dans un souci d’amélioration continue de l’accueil et de la sécurité de ses visiteurs et baigneurs, celle-ci a décidé d’améliorer ses procédures notamment par une nouvelle organisation de la sécurité et de la surveillance de la baignade ainsi que la zone de loisirs du Centre de délasserement de Claire-Fontaine.

Elle ne s’est jamais limitée aux textes légaux existants en Wallonie et en Belgique, mais a mené dernièrement, une analyse très large ayant trait à la manière dont s’organise la sécurité et la surveillance de la baignade dans d’autres pays, dont notamment en France où de nombreuses normes existent déjà.

Suite à cette étude, il a été décidé de formaliser par écrit, via un POSS - Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance, la manière dont l'ASBL Voies d'Eau du Hainaut organise la sécurité et la surveillance de ses visiteurs et baigneurs dans la zone de loisirs du Centre de délasserment de Claire-Fontaine.

La volonté d'amélioration de l'accueil et de la sécurité ne se limite pas à la seule activité de baignade, mais également aux autres activités de la zone de loisirs. L'activité pédalos avait déjà bénéficié d'une analyse en 2022 avec pour résultat en 2023 le changement de la localisation du ponton et la création d'une nouvelle zone d'embarquement / débarquement pour les pédalos.

Le POSS est un outil destiné à :

- Prévenir les accidents liés aux activités de la zone de loisirs par une surveillance adaptée aux caractéristiques du site ;
- Préciser les procédures d'alarme de la zone de loisirs et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- Préciser les mesures d'urgence définies par l'ASBL Voies d'Eau du Hainaut en cas d'accident ou sinistre.

Enfin, l'organisation de la sécurité et la surveillance de la zone de loisirs repose sur une combinaison de réglementations, de surveillance active, de sensibilisation du public, d'équipements de sécurité, de communication et surtout, sur un travail d'équipe de l'ensemble des travailleurs du Centre de délasserment de Claire-Fontaine et de ses partenaires. Ces mesures visent à garantir une expérience de visite sûre et agréable pour tous les utilisateurs des espaces de loisirs du Centre de délasserment de Claire-Fontaine.

3.15. Service des Relations Extérieures

i. Organisation de Séjours de Vacances Spécialisés pour Personnes en Situation de Handicap

Objectif : Organiser des séjours de vacances adaptés pour les jeunes et adultes en situation de handicap fréquentant les établissements spécialisés de la Province de Hainaut, afin de leur offrir des loisirs dans un environnement sécurisé et adapté, tout en permettant à leurs familles de bénéficier d'un répit.

Bénéficiaires :

- Jeunes déficients mentaux et physiques des instituts d'enseignement spécialisé provinciaux.
- Adultes des services d'Accueil de jour et des services résidentiels ou non résidentiels spécialisés.

Lieu : Les séjours se dérouleront dans des structures adaptées certifiées par le label « Tourisme et Handicap », garantissant un accueil de qualité.

Partenaires : Le projet impliquera la participation d'institutions provinciales et non provinciales, et sera soutenu par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), qui agréé l'organisation.

Impact : Ce projet répond aux besoins de loisirs adaptés des personnes handicapées tout en apportant un soutien essentiel aux familles. Il s'inscrit dans la tradition de la Province de Hainaut de favoriser l'inclusion et le bien-être des personnes différentes. Ce projet améliore l'accès aux loisirs et au tourisme pour des publics vulnérables, favorise l'inclusion sociale et le bien-être des participants, et renforce la mission sociale du service provincial.

ii. Démarche Qualité et Amélioration continue

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, notre service met en place un management participatif qui place chaque équipe au cœur de l'optimisation de nos processus. En effet, chaque équipe est invitée à analyser les dysfonctionnements rencontrés au quotidien et à proposer des actions concrètes pour les résoudre. Ces propositions sont ensuite consolidées dans un plan d'actions prioritaires, garantissant que les efforts d'amélioration sont ciblés là où ils auront le plus d'impact.

Cette approche participative ne se contente pas de résoudre des problèmes, elle renforce également l'adhésion et l'implication de chacun. En donnant la parole à ceux qui sont au plus près des opérations, nous nous assurons que les solutions mises en œuvre sont réalistes et adaptées aux besoins du terrain. De plus, la remontée d'informations depuis les équipes est cruciale pour la Direction, car elle permet de mieux comprendre les défis rencontrés et d'ajuster la stratégie en conséquence.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche qualité initiée au sein des services provinciaux. En connectant nos actions à cette dynamique plus large, nous contribuons à une revue approfondie des processus en place, avec pour objectif d'améliorer leur efficacité et leur efficience. Ensemble, grâce à cette approche collaborative et orientée vers l'amélioration continue, nous faisons évoluer nos pratiques pour un service toujours plus performant.